

LE RÔLE DES SERVICES PHOTOGRAPHIQUES ET DU LABORATOIRE DES MUSÉES ROYAUX D'ART ET D'HISTOIRE DANS LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARTISTIQUE BELGE DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE. LES RAISONS D'UN SUCCÈS, LA GENÈSE D'UN INSTITUT

Christophe PIRON

Introduction

Dirigés par Paul Coremans¹, les Services photographiques et les Laboratoires des Musées royaux d'Art et d'Histoire (MRAH) constituent l'embryon de l'actuel Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA). Les activités de ces deux entités durant la Seconde Guerre mondiale prennent place dans le contexte plus large de la politique de préservation du patrimoine artistique belge durant le second conflit mondial². Leur description et analyse permettent de mieux appréhender cette importante période ; certes tragique pour le patrimoine, elle laisse cependant un héritage bénéfique : la mise en œuvre du concept de fonctionnement interdisciplinaire de l'Institut, dont la pertinence a alors été démontrée.

L'article est construit à partir du dépouillement des archives produites par ces deux services³. Celles-ci n'avaient jusqu'ici jamais fait l'objet d'un inventaire approfondi. Elles sont aujourd'hui, pour la plupart, conservées à l'IRPA, même si certains documents de la même période restent abrités au sein des bâtiments des MRAH⁴.

- ¹ Toutes les personnes citées sont reprises dans l'index en fin d'article. Les abréviations utilisées sont également précisées en fin d'article.
- ² Hormis certains rapports d'activités de l'époque, il semble que ce sujet n'ait pas encore été traité de manière détaillée. Deux études ont cependant été réalisées : L. MASSCHELEIN-KLEINER, *Les cinquante ans de l'IRPA / Vijftig jaar KIK*, dans *Bulletin de l'IRPA*, 27 (*Les cinquante ans de l'IRPA (1948-1998)*), Bruxelles, 1996/1998, p. 14-47 ; M.-Chr. CLAES, *Le service de la documentation belge, 1940-1945*, communication au colloque *Visual Documentations of Art Protection during the Second World War – European Picture Libraries in Dialogue / Visuelle Dokumentationen des Kunstschatzes im zweiten Weltkrieg – Europäische Bildarchive im Dialog*, Marburg, Bildarchiv, janvier 2010. Voir aussi dans ce *Bulletin* l'article consacré au photographe Clément Dessart : M.-Chr. CLAES, *Le photographe Clément Dessart, ardent défenseur de l'Ardenne*, p. 241-256.
- ³ Projet intitulé *Le rôle du Service de la Documentation belge et du Laboratoire des Musées royaux d'Art et d'Histoire pour la sauvegarde du patrimoine artistique de la Belgique : inventaire et synthèse des archives historiques de l'IRPA de 1938 jusqu'à 1948*, mené à l'IRPA par Christophe Piron sous la direction de Marie-Christine Claes et Dominique Vanwijnsbergh. Ce projet s'inscrivait dans le programme d'actions de recherche *Impulsion à la recherche dans les Établissements scientifiques fédéraux* – 2009-2010.
- ⁴ Pour plus d'informations concernant les archives, se reporter à l'inventaire résultant du projet de recherche dont il est question ici, et en particulier à son introduction. Cet inventaire est consultable à l'IRPA (*Inventaire des archives des Services photographique et de Documentation belge et du Laboratoire de Recherches physico-chimiques des Musées royaux d'Art et d'Histoire, et des ACL (partim)*).



Fig. 1 Paul Coremans. B189099.

Paul Coremans (fig. 1), jeune docteur en sciences chimiques, est engagé en 1934 par Jean Capart, conservateur en chef des MRAH, à la tête du Service de la Documentation belge (créé en 1920) et du Laboratoire de Recherches physico-chimiques (nouvellement fondé). Capart (fig. 2) avait compris que l'étude des œuvres d'art allait de pair avec l'examen scientifique que de leurs matériaux. L'influence et les conseils de Coremans ne tardent pas à se répandre sur nombre d'institutions belges (musées, fabriques d'église, etc.) confrontées à la question de la conservation d'œuvres d'art. Les contacts avec l'étranger s'établissent également. Mais la Seconde Guerre vient interrompre cet élan, pour contraindre Coremans à un travail majeur : la documentation photographique la plus complète possible du patrimoine artistique belge.

Coremans verra son souhait se réaliser lorsqu'un arrêté du Régent du 24 juin 1948, avec effet rétroactif

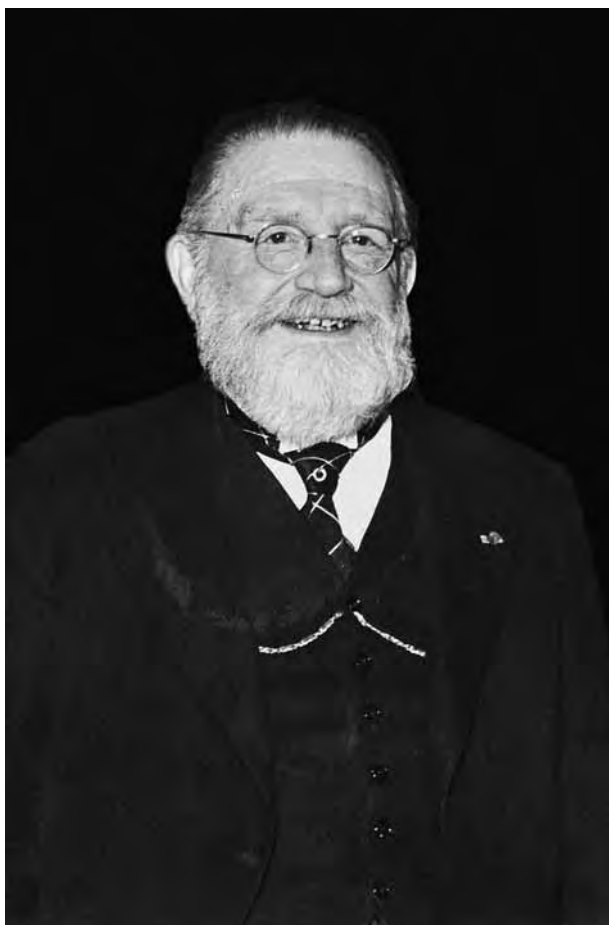


Fig. 2 Jean Capart, conservateur en chef des Musées royaux d'Art et d'Histoire. A120677.

au 1^{er} janvier 1946, érige en établissement scientifique que les Archives centrales iconographiques d'Art national et Laboratoire central des Musées de Belgique (ACL).

En 1946 éclate l'affaire des faux Vermeer, dans laquelle Coremans prend pleinement part. La Justice hollandaise accuse un peintre, Hans van Meegeren, d'avoir vendu des œuvres d'intérêt national à l'ennemi. L'accusé affirme pour sa défense que ce sont des faux qu'il a peints lui-même. Coremans est désigné à la tête d'un comité d'experts qui conclut à une falsification ; il sera attaqué jusqu'à la fin de sa vie par des collectionneurs grugés et des experts confondus, avec une virulence telle que d'aucuns y verront la cause indirecte de son décès prématuré.

Dans les années qui suivent la fin de la Seconde Guerre, Coremans s'implique au niveau international dans la création d'une série d'organismes engagés dans la préservation du patrimoine artistique : le Conseil international des Musées (ICOM) en 1946, l'Institut international pour la Conservation des Objets d'Art et d'Histoire (IIC) en 1950, le Centre international d'Études pour la Conservation et la Restauration des Biens culturels (ICCROM) en 1959, ainsi que le Conseil international des Monuments et Sites (ICOMOS) en 1964.

En 1962 Coremans et son équipe s'installent dans un nouveau bâtiment, modulable, dont l'originalité est d'être conçu en fonction d'une étroite collaboration entre les laboratoires, la recherche en histoire de l'art et la

conservation-restauration : le bâtiment toujours occupé par l'actuel IRPA.

Le 11 juin 1965, Paul Coremans décède inopinément à l'âge de 57 ans.

Contexte muséal, contexte de la mission

Perturbations pour les Musées

Dans les bâtiments des Musées mêmes, toutes les pièces importantes des collections sont, dès le mois de septembre 1939, mises en sécurité (emballées et mises en caisses), sur ordre du ministre de l'Instruction publique et sous le contrôle de Coremans. Ce dernier met au point des plans de sécurité à l'attention de ses propres départements. Dans un ordre de service du 13 décembre 1941, il enjoint ses collaborateurs de s'investir vigoureusement :

« En cas d'incendie, se produisant de jour ou de nuit, tout le personnel doit se mettre à l'entière disposition du Chef de service, Mr. Coremans, et en l'absence de celui-ci à la disposition du préparateur Mr. De Coster. Les techniciens du service photographique s'occuperont UNIQUEMENT de la mise à l'abri des clichés à la place convenue ; les agents des laboratoires, après avoir neutralisé les produits dangereux suivant les instructions données, devront aider au déménagement des clichés⁵. »

Coremans se consacre aussi à l'analyse de la situation de chaque département des Musées et propose des mesures à prendre en interne pour préserver l'intégrité des collections. En juin 1940, il conseille ainsi de coucher à terre les objets placés sur des socles en hauteur, de vider les vitrines et les étagères, ou plus simplement « d'ouvrir de temps à autre portes et (ou) fenêtres », car « nos salles manquent d'air »⁶.

Dans le même temps, soit dès le mois de mai 1940, un certain nombre d'œuvres d'art de grande valeur sont entreposées au château de Pau, en France⁷. Cette ville se situe en zone libre jusqu'au 11 novembre 1942, lorsque la France entière est envahie ; l'exil des œuvres perd donc son sens. En décembre 1942, le ministère de l'Instruction publique décide du rapatriement de ces œuvres, sous la supervision de Max Winders ; il sera effectif en janvier de l'année suivante.

L'invasion militaire et les combats en Belgique engendrent des bouleversements au sein même du personnel des Musées. Le 15 mai 1940, Auguste De Coster annonce à Jean Capart son départ des Musées, arguant qu'« aucune décision n'est prise, concernant les anciens

⁵ Ordre de service du 13 décembre 1941, n° 774 (les numéros renvoient aux unités archivistiques de l'inventaire).

⁶ Note de Coremans du 27 juin 1940 adressée à son conservateur en chef, n° 774.

⁷ Chef-lieu du département des Pyrénées-Atlantiques, région d'Aquitaine. En réalité, cette destination est un deuxième choix : au départ, un convoi devait conduire le retable de l'*Agneau mystique* des frères Van Eyck et quelques autres chefs-d'œuvre des collections gantoises jusqu'au Vatican, mais, vu les circonstances, il ne put atteindre l'Italie et échoua à Pau, dans le château d'Henri IV.

combattants 1914-1918 [...] ne voulant pas tomber aux mains des Allemands ». Il poursuit : « [...] j'ai l'espoir de pouvoir avec mon Chef, Monsieur Coremans, rendre de grands services à mon pays dans les laboratoires de nos Armées ». De Coster et Coremans avaient étudié « différentes spécialités concernant les rayons UV – F – IR, etc.⁸ ». Coremans étant désigné comme chef de laboratoire pour l'armée, il avait indiqué à De Coster qu'il en ferait son assistant dès que lui-même prendrait ses fonctions militaires. « Voyant l'invasion du territoire proche⁹ », De Coster a donc quitté son poste aux Musées avec l'intention de rejoindre son chef. Voyageant à pied, il arrive à la frontière française et tente de passer de l'autre côté du front, en vain. Il cherche à gagner le ministère installé à Ostende, mais à Schooze, le 28 mai, « à 17 h 15, j'ai été croisé sur la route par les troupes allemandes¹⁰ ». Il rentre alors à Bruxelles qu'il atteint le 1^{er} juin au soir. Il sera suspendu de ses fonctions et sanctionné financièrement. Cependant, on devra tout de même faire appel à lui, de façon officieuse et sans rémunération, car « en l'absence de son chef, officier de réserve rappelé en activité, [il] a eu la charge de démonter les appareils et de mettre en sûreté les éléments les plus précieux. Monsieur Coremans m'a déclaré ignorer même où se trouvaient cachées certaines pièces¹¹ ». Dès la fin de l'année 1940, De Coster aura toutefois officiellement réintégré ses fonctions.

Le cas d'Étienne de Gérardon est quelque peu différent : sa sollicitude est plutôt d'ordre civil. Le 15 mai, il conduit ses enfants chez leurs grands-parents maternels, qui hébergent déjà son épouse, dans la région côtière, à Ruddervoorde¹², alors qu'une partie de la population quitte au même moment le pays¹³. En l'absence des autorités de la ville, de Gérardon se met alors au service de la population pour la gestion quotidienne, en s'occupant notamment de la question du ravitaillement qui devient assez vite problématique. Après les combats, il participe, grâce à ses quelques connaissances dans la langue des occupants, à l'accueil et à l'installation des Allemands, et à la répartition des logements. Il rentre à Bruxelles le 15 juillet et reprend ses fonctions aux Musées.

Camille Rampelberg quitte Bruxelles le 15 mai à 23 heures en direction de Ninove, qu'il rejoint à 5 heures le lendemain. La suite de son voyage le mènera entre autres à Ypres, au littoral (La Panne, Dunkerque), puis à Cappelle La Grande¹⁴, où il est refoulé par l'armée anglaise. Il retourne alors vers La Panne, où les troupes allemandes font leur entrée le 1^{er} juin. Il est de retour à Bruxelles le 4 juin. Il refuse de reconnaître qu'il a quitté « bénévolement » son poste : il a simplement obéi aux injonctions militaires que lui impose le livret militaire qui, en temps de guerre, prend le pas sur les considérations d'ordre civil.



Fig. 3 Henry Lavachery, conservateur adjoint, puis conservateur, des Musées royaux d'Art et d'Histoire. A120666.

Convaincu de son bon choix, il s'excuse même de n'avoir pas pu rejoindre Rouen, lieu de concentration de l'armée belge. « J'ai fait tout ce qui m'était possible humainement, mais les événements en ont décidé autrement¹⁵ ». Il reprend ses activités aux Musées le 5 juin.

Aquilin Janssens de Bisthoven quittera, lui aussi, ses fonctions habituelles pour quelque temps, mais pas au moment de l'invasion. Il reçoit, vers le milieu de l'année 1944, le titre de « collaborateur libre au Service de la Documentation Belge des MRAH », tout comme Louis Loose. C'est sans doute le bon avancement du travail dans sa province de Flandre occidentale, mais également ce statut particulier – même s'il perçoit une indemnité mensuelle – qui lui laisse la liberté de se joindre aux troupes canadiennes, lors de leur arrivée à Oostkamp¹⁶. Ainsi, il travaillera à l'ouverture d'une route vers Bruges obstruée suite au bombardement d'un pont, fera part de ce qu'il sait au sujet du dispositif de défense ennemi le long du canal Gand-Bruges, pour finalement participer pleinement à la campagne en direction de la Hollande, au sein d'une unité « qui ne quitte presque jamais le front lui-même ». Cette expérience lui plaît beaucoup et lui semble indispensable. « La vie est rude mais saine et ces quelques semaines me font d'excellentes vacances. Aussitôt rentré chez moi, je viendrai au Musée me mettre à votre disposition¹⁷ ». Ce n'est finalement que le 30 octobre qu'il regagnera son foyer.

Au Musée, les menaces aériennes perturbent la vie quotidienne. Le 8 septembre 1943, Coremans rappelle au personnel qu'il doit se réfugier dans l'abri dès que le signal d'alerte est donné. Mais deux mois plus tard, le 8 novembre, Henry Lavachery (f.g. 3) précise qu'« en présence des nombreuses alertes données sans que des avions survolent la région bruxelloise, j'ai décidé que nous ne donnons le signal à l'intérieur du Musée que lorsque les vigies envoyées sur le toit signalent la présence de formations aériennes dans le ciel de Bruxelles ». Le même recommande, dans une note ultérieure, la plus

⁸ Lettre de De Coster à Capart du 3 juin 1940, n° 167.

⁹ *Ibidem*.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Lettre de Capart à Marcel Nyns du 21 juin 1940, n° 167.

¹² Commune d'Oostkamp, arrondissement de Bruges, province de Flandre occidentale.

¹³ « Nous ne pouvions songer à en faire autant, car ma femme venait de subir une opération sérieuse et ne pouvait voyager dans des conditions difficiles. » Lettre d'Étienne de Gérardon à Capart du 17 juillet 1940, n° 168.

¹⁴ Arrondissement de Dunkerque, département du Nord.

¹⁵ Lettre de Rampelberg à Capart du 4 juin 1940, n° 208.

¹⁶ Arrondissement de Bruges, province de Flandre occidentale.

¹⁷ Lettre de Janssens de Bisthoven à Coremans du 4 octobre 1944, n° 189.

grande prudence concernant le séjour des pièces et des livres importants en dehors des abris.

Au mois de juillet de l'année 1943, les deux services (Service photographique et Laboratoire) sont scindés : le Service photographique devient l'Atelier de photographie et est rattaché au Service de la Documentation belge¹⁸. Camille Rampelberg est nommé chef de l'atelier photographique, tandis que Coremans reste « Chef des Laboratoires¹⁹ ». C'est donc en tant que chef de mission que Coremans continue à diriger l'action des MRAH au sein du Commissariat général à la Protection aérienne passive (CGPAP) et du Commissariat général à la Restauration du Pays (CGRP)²⁰.

À la fin de l'année 1943, on envisage le transfert des attributions que le Service photographique et le Laboratoire des MRAH ont reçues de la Protection aérienne passive, soit vers le CGRP – retour à la situation initiale, en réalité –, soit vers le ministère de l'Instruction Publique. Coremans exprime ses craintes à propos de ce projet, qui selon lui paralyserait grandement l'action de son service ; il n'en sera rien, manifestement.

Si les Musées sont supposés constituer une collection de positifs, le rythme d'accroissement des négatifs empêche la bonne exécution de cette tâche. Ainsi, au début de l'année 1946, ce retard atteint 90 000 épreuves et entravera, pendant deux ou trois ans encore, le travail normal de l'atelier photographique. De plus, les commandes de photos affluent vers les Musées durant les années de guerre. Comme elles ne peuvent être satisfaites, elles sont reportées à des temps meilleurs. Une affaire retient l'attention, parmi ces innombrables demandes : celle d'un prisonnier de guerre, l'architecte Maurice Pâque, qui fait appel aux services des Musées aux fins d'organiser, à l'intérieur même du camp allemand dans lequel il est retenu, une exposition intitulée « Les Villes d'Art – Beaux Sites ». Ce prisonnier explique qu'au sein du Stalag XI B, soit celui de Fallingbostal²¹, et plus précisément au sein du Kommando 893, « s'est formée une communauté belge. Celle-ci marque son activité sous diverses formes²². » De manière plus générale, il aborde la vie à l'intérieur d'un camp de prisonniers, en faisant allusion à l'existence de loisirs « suivant possibilités et paiement²³ ». Les photos seront octroyées assez rapidement par les services de Coremans. L'intention est, entre autres choses, « de rappeler à nos camarades prisonniers les beautés de notre chère Belgique dont les images si belles deviennent un peu rêveuses car bientôt 4 ans²⁴ [sic] ».

On se préoccupe également du sort et de la bonne conservation des négatifs, dont le nombre ne cesse d'augmenter. Durant le mois de novembre 1943, les quelque 150 000 clichés des Musées sont mis en sûreté



Fig. 4 Stan Leurs, conseiller général au CGRP. © Collection CEGES-Bruxelles, 32289.

dans un local du bel-étage, tout en restant exploitables. En mai 1944, Coremans élabore le projet d'héberger les négatifs dans les caves d'une villa (dite « château Charles-Albert »), située sur l'avenue Charles-Albert à Boitsfort. Coremans est prêt à s'y installer pour exercer une surveillance continue. Mais la réquisition et la mise sous séquestre du bâtiment empêcheront ce projet. Dès le mois de juin 1944, il n'est quasiment plus possible d'accéder aux négatifs car ils ont été mis en sécurité en différents endroits. Coremans estime à un mois de travail le transport de retour. La situation perdure en août. Les activités semblent reprendre dans le courant du mois d'octobre 1944.

Les MRAH accueillent également dans leur abri²⁵ des œuvres de collections privées. Ainsi, par exemple, en novembre 1943, les peintures appartenant au comte Louis d'Ursel – envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au sein de la légation de Belgique en Suisse – sont transférées depuis le château Gruuthuse d'Oostkamp²⁶ vers les Musées, aux frais et sous la responsabilité du propriétaire. Mais Coremans ne prendra qu'exceptionnellement l'initiative de proposer un abri à des œuvres privées. Les archives mentionnent un cas : en mars 1943, il invite J.A. Stellfeld d'Anvers à entreposer ses collec-

¹⁸ Cf. l'arrêté du secrétaire général du 12 août 1943.

¹⁹ Cf. l'arrêté du secrétaire général du 21 décembre 1943.

²⁰ À propos de ces organismes et de leur projet commun avec les MRAH, cf. *infra*, p. 261 et suivantes.

²¹ Bad Fallingbostal, land de Basse-Saxe, chef-lieu de l'arrondissement de Soltau-Fallingbostal.

²² Lettre de Maurice Pâque à Coremans de la fin du mois de mars 1944, n° 640.

²³ *Ibidem*.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Déjà en mars 1943, Coremans signale à Lavachery son inquiétude face à l'altération des objets qui séjournent dans les différents abris au sein des Musées.

²⁶ Arrond. de Bruges, prov. de Flandre occidentale.

tions, de grande valeur, dans les bâtiments des Musées. La proposition reste sans réponse²⁷.

En mars 1944, Daniel Tack, vice-consul de Belgique et conservateur du musée de Cassel²⁸ et du musée d'Ypres, demande de transférer aux MRAH une partie de sa collection personnelle. Ceci restera probablement à l'état d'intention. On apprend par la même occasion que ce même homme a transféré certains de ses objets d'art dans une banque en France.

La protection des œuvres d'art

Si les autorités ennemies ont tenté à maintes reprises de contrôler le travail photographique réalisé par les services de Coremans (cf. *infra*, Les activités photographiques), elles se sont également bien impliquées, à un niveau supérieur, dans la supervision de la protection des œuvres d'art belges.

Au printemps 1942, les autorités militaires d'occupation ordonnent l'évacuation des œuvres d'art et des archives aux administrations communales d'Anvers et de Bruges. Le CGRP charge deux de ses conseillers, Stan Leurs (f.g. 4) et Max Winders, de rechercher les châteaux ou abris qui pourraient accueillir ce patrimoine : le château de Lavaux-Sainte-Anne est choisi.

Par lettre du 8 mai 1942, l'Administration militaire allemande invite les secrétaires généraux des ministères de l'Intérieur, des Finances, de la Justice et de l'Instruction publique à transporter les trésors culturels du littoral vers l'intérieur du pays. Elle charge également le secrétaire général du ministère de l'Intérieur de désigner un délégué de référence qui aurait pour mission la mise en sécurité et la protection des œuvres d'art. Eggert Reeder, le chef de l'Administration militaire, déplore, en avril 1944, l'insuffisance des mesures prises dans ce domaine, en dépit des nombreuses demandes allemandes. « Un grand obstacle pour des mesures efficaces résulte, en ordre principal, du fait qu'il n'existe pas de service central pouvant prendre des dispositions revêtant un caractère obligatoire au sujet de la protection des trésors culturels que ceux-ci soient propriété de l'État ou de particuliers²⁹. » Il lui est répondu que c'est bien le CGPAP, organe central, qui est – par la personne de son Commissaire général – responsable de l'exécution des travaux et mesures de protection. Le CGPAP est assisté par la Commission de Protection artistique (dépendant de l'Administration des Beaux-Arts, elle est composée de techniciens et de délégués de

la Commission royale des Monuments et des Sites³⁰) qui le guide dans la sélection des œuvres à protéger et dans le choix des moyens. Une seule personne, Winders, est déléguée par la Commission de Protection artistique et le secrétaire général du ministère de l'Instruction publique auprès du CGPAP. La décentralisation est assurée par les représentants provinciaux du CGRP. Cette Commission de protection artistique, qui, malgré son rôle consultatif, prend une belle place dans les actions menées, ne semble pas compter sur les services de Coremans : on ne trouve en effet aucune allusion à ceux-ci dans les procès-verbaux de ses réunions. Leur rôle est donc purement exécutif.

Il s'agit là d'une tendance générale : la Belgique est parsemée d'abris. Les collections des grandes institutions scientifiques du pays (comme le Musée royal d'Histoire naturelle, la Bibliothèque royale ou les Archives du Royaume) sont mises à l'abri dans les parties les moins exposées des bâtiments, dans des caves blindées ou sont dispersées dans d'autres lieux. Les peintures du Musée des Beaux-Arts de Liège ont été mises à l'abri, suivant leur importance, au château de Cras-Avernas et aux Musées royaux des Beaux-Arts de Bruxelles. Les pièces de moindre intérêt restent à Liège. La Banque de la Société Générale accueille pour sa part des œuvres du Musée de la Ville de Bruges. On envisage, en juin 1944, d'utiliser les châteaux de Walzin³¹ et de Laeken – « maintenant que le Roi ne l'habite plus » – aux mêmes fins ; des abris naturels, comme les grottes de Dinant et le Sint-Pietersberg (situé près de Maastricht) sont également cités. Une décision ministérielle prescrit que certains biens patrimoniaux particulièrement précieux doivent être mis à l'abri. C'est le cas par exemple de la collection Mercator (atlas, livres, cartes et mappemondes) du Musée archéologique de St-Nicolas-Waes et des collections du Musée Plantin³².

Dans les abris d'importance, les conditions de conservation sont contrôlées. Le propriétaire du château de Grand-Bigard, Pelgrims de Bigard, se soucie, en mars 1944, des conditions dans lesquelles sont stockées, sous son contrôle, une série d'œuvres à la Banque nationale de Bruxelles, et consulte Coremans à ce sujet, qui propose de suivre la situation grâce aux relevés effectués sur place.

Plusieurs abris sont également aménagés dans les lieux de conservation habituels, principalement dans des églises, afin de protéger les biens appartenant aux fabriques : c'est le cas à la cathédrale d'Anvers, à l'église

²⁷ Cf. la lettre de Coremans à Stellfeld du 8 mars 1945, n° 351.

²⁸ Arrond. de Dunkerque, dép. du Nord.

²⁹ Lettre de Reeder au président du Collège des secrétaires généraux, Oscar Plisnier, du 26 avril 1944, n° 1182. Légèrement, les particuliers ne peuvent être contraints de faire protéger leurs œuvres d'art. Comme moyen coercitif, on retient, du côté de la Commission pour la protection artistique, la possibilité de refuser les dommages de guerre à ceux qui ont refusé obstinément toute mesure de protection.

³⁰ Plus précisément, celle-ci est composée de Jozef Muls, Directeur général des Beaux-Arts, des Lettres et de l'Éducation populaire ; L. Grimont, Directeur général de l'Administration des Cultes, représentant le ministère de la Justice ; le baron Carton de Wiart, président de la Commission royale des Monuments et Sites ; Lucien Dautrebande, Commissaire général à la Protection aérienne passive, représentant le ministère de l'Intérieur et de la Santé publique ; Raphaël Verwilghen, Directeur général au CGRP ; Stan Leurs, Conseiller général auprès du CGRP ; Max Winders, architecte, membre de la Commission royale des Monuments et des Sites, conseiller artistique-délégué par le département de l'Instruction publique ; Rock, attaché à l'Administration des Beaux-Arts, qui assume les fonctions de secrétaire.

³¹ Commune de Dinant, province de Namur. Il sera considéré comme trop humide.

³² Lettre de Buvé à de Gérardon du 4 juin 1942, n° 475. Il n'a pas été possible de mettre la main sur cet « ordre ministériel ».

Saint-Jacques d'Anvers, à la cathédrale Saint-Bavon de Gand et à l'église Sainte-Catherine de Malines, entre autres. Mais dans certains cas, l'attitude récalcitrante de certaines autorités ecclésiastiques, qui préfèrent conserver la mainmise sur la gestion de leur trésor, empêche toute intervention.

Le château de Lavaux-Sainte-Anne accueille, dès le mois de juin 1943, des œuvres d'art, des archives et des livres. Il est placé sous la direction de Herman F. Bouchery, conservateur du musée Plantin-Moretus à Anvers³³. Après avoir installé les œuvres d'art, il a fallu leur offrir des conditions de conservation acceptables : installation de ventilateurs, d'appareils de chauffage et d'assèchement de l'air fonctionnant au gel de silice³⁴, mise en place d'un système électrique capable d'accueillir une chambre noire afin de procéder à la photographie de ces œuvres d'art (qui débute peu après l'arrivée des objets et livres), attention portée à la sécurité des objets entreposés (particulièrement au début de l'année 1944, qui marque une recrudescence du banditisme dans la région)³⁵. On se préoccupe également d'éviter, dans la mesure du possible, les éléments favorisant les dépôts de feu (en versant des couches de sable, par exemple). Ce sont principalement les collections des villes d'Anvers et de Bruges qui y sont entreposées. Les conditions de vie au château sont rudimentaires. Bouchery les décrit à l'occasion du passage d'une équipe d'ouvriers des MRAH au château : « Wil hen vaarschuwen dat de slaapgelegenheid primitief is ! In elk geval zouden zij zelf lakens moeten meebrengen. Wil hen ook attent maken op de moeilijkheden wat het eten betreft »³⁶. Ces mises en garde sont tout à l'honneur du conservateur du musée anversois, qui séjourne sur place de manière continue, vraisemblablement en compagnie de sa femme et de sa fille.

Les objets d'art sont photographiés par un opérateur anversois, Julien t' Felt, qui s'installe à Lavaux, avec sa famille, dès le mois de juin 1943. On transporte, depuis Anvers et Bruxelles, tout le matériel nécessaire à un studio de prise de vue et on installe une chambre noire dans le château (f.g. 5 et 6).

En août 1944, la guerre du maquis rend l'endroit moins sûr : les objets sont dès lors envoyés à Bruxelles et stockés dans les caves des grands établissements bancaires (Banque nationale, Caisse des Reports, Société générale), excepté les œuvres du musée d'Anvers.

Pour permettre des réalisations sans son intervention directe, le CGPAP rédige, en 1944, des notices, avec plans-types, indiquant des directives pour la protection des œuvres d'art.

³³ La ville d'Anvers s'implique de façon soutenue dans la réussite de cette entreprise de mise à l'abri : son service technique y installe un réseau électrique ; les pompiers anversois pourvoient aux besoins de Bouchery et de sa famille (en bois de chauffage, en charbon, en nourriture), et se chargent de la cuisine sur place ; l'opérateur qui photographie les œuvres entreposées là-bas provient d'Anvers, etc.

³⁴ Ceux-ci sont acquis auprès de la firme hollandaise *Droogtechniek*.

³⁵ En termes de présence policière et d'armement.

³⁶ « Je tiens à les prévenir que les conditions de logement sont primitives ! Ils devraient en tout cas amener leurs propres draps. Je souhaite également attirer leur attention sur les difficultés relatives à la nourriture ». Lettre de Bouchery à Coremans du 11 septembre 1943, n° 1119.

Au début de l'année 1944, les Allemands ayant décidé d'inonder certaines parties de la région côtière en Flandre occidentale, les œuvres d'art menacées avaient été principalement dirigées vers Bruges.

Dès la fin de l'année 1944, les autorités belges et alliées organisent la récupération des œuvres d'art emportées par les Allemands. Les MRAH s'érigent alors en fournisseur de photos devant servir à repérer les œuvres en question. Le cas le plus célèbre sera l'entreposage de quantités d'œuvres dans les mines de sel d'Altaussee, en Autriche.

Les activités photographiques

Prémices et accords : un concours d'intérêts et de compétences

Le projet de sauvegarde photographique du patrimoine artistique belge résulte d'une double initiative³⁷. La première, chronologiquement, est due aux préoccupations de Jean Capart, alors conservateur en chef des Musées royaux d'Art et d'Histoire³⁸. Dès juin 1940, soit dès le retour de mobilisation de Paul Coremans, il demande à ce dernier de sacrifier ses recherches physico-chimiques pour se consacrer à l'établissement de la documentation photographique des œuvres d'art du pays, à l'image de ce qui se fait à l'étranger (Grande-Bretagne, France, Hollande, Espagne, etc.)³⁹. La seconde est à attribuer à Stan Leurs, Conseiller général pour la Conservation des Monuments au CGRP⁴⁰, qui, à la fin du mois d'octobre 1940⁴¹, fait

³⁷ Dans ce contexte, il ne faut pas négliger le souvenir de la Première Guerre mondiale, et l'initiative des Allemands de photographier, par leurs propres moyens, un certain nombre de monuments historiques et d'œuvres d'art belges. Ces négatifs, au nombre de 12 000 environ, sont acquis plus tard par la Belgique en guise de « réparations de guerre en nature ».

³⁸ La période de la Seconde Guerre mondiale s'ouvre aux MRAH avec le règne de Jean Capart ; elle se terminera sous la tutelle de Henry Lavachery, qui remplace le premier nommé le 1^{er} octobre 1942.

³⁹ Cette orientation n'a pas dû plaire à Coremans, chimiste de formation, entré en fonction aux MRAH le 1^{er} octobre 1934, sous le titre de « Chef du Service photographique et des Laboratoires », au moment même où le laboratoire physico-chimique est créé. Le seul titre de « Chef du Service photographique » a donc existé aux MRAH jusqu'en 1934, et était porté par un agent non diplômé. Coremans est mobilisé environ de septembre 1939 à juin 1940. Pendant son absence, il est remplacé par Van den Elsen pour tous les travaux d'ordre photographique menés par l'atelier de photographie comme par les laboratoires.

⁴⁰ Dès juin 1940, la *Militärverwaltung* (Administration militaire allemande) obtient des secrétaires généraux qu'ils relancent l'emploi en instaurant une autorité unique dotée d'un programme d'urgence : le Commissariat général à la Restauration du Pays. Charles Verwilghen, secrétaire général du Travail et de la Prévoyance sociale, prend son commandement. Il nomme son frère Rafaël, ingénieur et professeur d'urbanisme à La Cambre, à la direction du service B consacré à la Reconstruction (planologie, urbanisme, architecture et conservation des monuments).

⁴¹ Cf. l'entretien qu'a eu Coremans avec Leurs le 30 octobre 1940, et qu'il consigne dans une lettre à Capart le lendemain, soit le 31 octobre.



Fig. 5 et 6 Laboratoire installé dans le château de Lavaux-Sainte-Anne. A100973 (à gauche) et A100971 (à droite).

appel aux services des Musées pour la réalisation de la même tâche.

Dans l'intervalle, un élément extérieur vient, bien malgré lui, cristalliser l'action des MRAH : en juillet 1940, le service d'art allemand (Kunstschutz, ou, pour être précis la Militärverwaltung⁴², Abteilung Kunstschutz, qui est installée rue de la Loi, 8, et dirigée par le professeur et docteur Heinz Rudolf Rosemann), émet l'intention de reprendre par ses propres moyens les travaux de photographie entamés lors de la Première Guerre mondiale et de récupérer la collection des négatifs réalisés durant ce même conflit. L'insistance des MRAH sur le fait que ces travaux de prises de vue, concernant le patrimoine belge, soient exécutés par un organisme belge, auront raison des intentions allemandes.

Les MRAH et le CGRP⁴³ aboutissent à un accord : les négatifs et les épreuves ne deviendraient pas la propriété du CGRP, création à caractère éphémère, mais resteraient en dépôt aux Musées⁴⁴ ; les crédits, manquants aux MRAH, seraient octroyés par le CGRP⁴⁵, qui désignerait, par l'entremise de Stan Leurs, le programme des missions essentielles. Cette coopération ne sera autorisée officiellement par le secrétaire général de l'Instruction publique, Marcel Nyns, qu'en février 1941. En effet, le 10 février 1941, le Service photographique est désigné officiellement pour

l'exécution de tous les travaux photographiques que désire entreprendre le CGRP. Le Service photographique et le Laboratoire sont littéralement « mis à la disposition » du CGRP⁴⁶. Coremans le confie : « Il est évident qu'une grande partie de mon activité s'exerce maintenant au profit de ce Commissariat, tant en ce qui concerne le Service Photographique que le Laboratoire⁴⁷. » Dans la note préparatoire de Coremans soumise à l'approbation de Leurs, il est convenu que les services du Laboratoire « se mettent à la disposition du Commissariat Général – comme pour Tournai – pour l'examen ou l'étude de tout problème du ressort de la technique ou de la physico-chimie archéologique, ainsi que pour la conservation d'œuvres d'art⁴⁸ ».

L'aval de l'Administration des Beaux-Arts n'intervient, étonnamment, que quelques mois plus tard seulement. Le directeur général de l'Administration des Beaux-Arts accorde son autorisation sur le principe d'un partenariat des services de Coremans au profit du CGRP. « M. Coremans serait chargé de la direction des travaux de photographie de vitraux et la reproduction de documents intéressants concernant des travaux d'architecture qui sont du ressort des services de la Restauration. Il assumerait également les travaux d'analyse chimique des restes de la chaise de Sainte-Gertrude de Nivelles. J'émet un avis favorable, ayant reçu de l'intéressé l'assurance que cette charge nouvelle n'affecterait en rien son activité aux Musées royaux d'Art et d'Histoire⁴⁹. » La naïveté de cette déclaration deviendra patente quelque temps plus tard (cf. *infra*, p. 265).

En dépit des apports du CGRP, la question financière reste délicate. Le FNRS fournit une petite somme, et surtout, un crédit beaucoup plus conséquent est obtenu de la Défense aérienne passive (DAP ; elle deviendra plus tard

⁴² Administration militaire qui traite de toutes les questions afférentes à la politique, à l'économie et à la culture.

⁴³ En dépit des circonstances, celui-ci poursuivait son travail : il réclame par exemple de temps à autre les photos d'un bâtiment dans le cadre de son classement ou de sa rénovation. Les photos peuvent également, durant la guerre déjà, servir à la constitution d'un numéro de dommages de guerre. Cf. par exemple l'initiative de la fabrique de l'église Saint-Sulpice de Diest qui, suite aux dégâts qu'ont subis ses vitraux lors d'une explosion, réclame des tirages des photos prises par les Musées. Lettre de Van der Linden à Coremans du 14 octobre 1944, n° 530.

⁴⁴ La propriété des négatifs par les MRAH n'est établie explicitement que plus tard, en juin 1941. Néanmoins, une note d'Étienne de Gérardon, non datée (probablement de la fin de l'année 1944 ou du début de l'année 1945) indique « qu'il faut remarquer que les trois quarts des clichés appartiennent toujours à la PAP et ne sont qu'en dépôt au Musée ». Cf. n° 762.

⁴⁵ Les photographes sont indemnisés par le CGRP. Pour leurs déplacements, ceux-ci reçoivent des coupons forfaitaires des Musées, mais tous les autres frais sont à charge du CGRP.

⁴⁶ Lettre de Muls à Capart du 10 février 1941, n° 403.

⁴⁷ Rapport de l'intéressé concernant le premier trimestre de l'année 1941.

⁴⁸ Memorandum de Coremans du 8 janvier 1941, n° 403.

⁴⁹ Lettre de Verecken à Nyns du 7 août 1941, n° 166.

le Commissariat général à la Protection aérienne passive⁵⁰), dépendant du ministère de l'Intérieur⁵¹. Dès le début de l'année 1941, grâce à l'intérêt marqué des principaux responsables de cet organisme (son directeur, J. Henry, mais aussi R. Coppens, J. Bossier et J. Hens), la mission photographique reçoit des bases solides et prend son envol⁵². En février 1941, Coremans, de sa propre initiative, se met en rapport avec Henry, directeur de la DAP, « sur le budget duquel f gurait, je le savais, un crédit pour la "protection des œuvres d'art"⁵³ ». Le 17 février, Coremans obtient son premier entretien avec Henry qui reconnaît le bien-fondé d'une association. À partir de ce moment, la DAP règle donc toutes les dépenses inhérentes aux missions qui lui sont désignées par le CGRP⁵⁴. En bref, le CGRP supervise et dirige le travail, les services de Coremans ont un rôle d'exécution et la DAP règle les dépenses sur la base de deux arrêtés ministériels d'avant-guerre⁵⁵. Mais, par rapport au déploiement ultérieur, la mise en place des activités est prudente : un seul photographe, directement puisé parmi les membres du Service photographique, serait chargé d'« un court travail bien défini à Bruxelles ou ailleurs ». Pour « un travail de longue haleine à Bruxelles ou ailleurs, un agent – n'appartenant pas au S. Ph.⁵⁶ – est

placé à la disposition du Commissariat local⁵⁷ ». Ces photographes sont choisis par les soins du Service photographique, en accord avec le CGRP, et opèrent sous la supervision technique de ce service. Le Service photographique fournit le matériel et les plaques impressionnées reviennent aux Musées. Chaque Commissariat régional ou provincial a droit à un tirage des photos qu'il aura fait exécuter.

L'Administration des Beaux-Arts reste, entre septembre 1939 et mai 1940, à l'écart des mesures qui sont prises concernant la protection des œuvres d'art en temps de guerre. On ne trouve aucune trace d'arrêté ou de crédit relatif à la question. C'est seulement suite aux désastres qui touchent les villes de Nivelles et de Tournai au moment de l'invasion que l'Administration des Beaux-Arts débloque des « subsides-secours » prélevés sur ses crédits ordinaires.

Toutefois, les desseins allemands ne s'effacent pas : l'Université de Marburg manifeste, en mai 1941, son désir de diriger en Belgique les travaux de photographie. L'intervention salutaire de Stan Leurs fait avorter l'entreprise. Une menace plus grave survient encore, lorsque le 15 ou le 16 septembre 1941, un délégué du Kunstschutz rend visite à Coremans, et lui annonce que les négatifs des MRAH vont rejoindre l'Allemagne : « refus net⁵⁸ » de la part de Coremans. En octobre 1941, Mademoiselle Deltweiler, déléguée du professeur Hamann⁵⁹ du Kunstgeschichtliches Institut Marburg, réitère les propos du délégué du Kunstschutz. Puis, « voyant qu'elle n'aura aucune chance d'aboutir », elle demande de faire exécuter une reproduction de tous les bons clichés de la série allemande « 1914-1918 » et une reproduction des négatifs de la série « CGRP 1940 »⁶⁰. Elle désire également recevoir l'autorisation de publier ces documents. Enfin, elle signale que ces collections « devraient être complét[e]s par des opérateurs travaillant sous le contrôle de l'Institut de Marburg ».

Coremans accède à la première requête relative aux deux séries, à la condition que les clichés ne quittent pas l'enceinte des Musées : il faudra donc que les reproductions soient réalisées sur place, et que les frais soient supportés par les requérants. Dans la pratique, l'Institut de Marburg rétribue un laborant, R. Halin, qui entre en fonction le 1^{er} décembre 1941. Toutefois, dès le 24 décembre, faute de matières premières, les travaux de reproduction sont complètement arrêtés⁶¹. En accord avec l'Institut de

⁵⁰ En 1934 est créée la « Ligue de Protection antiaérienne passive de la population et des installations civiles », ou LPA. Le Commissariat général de la Protection aérienne passive est fondé par l'arrêté du 27 décembre 1935. En 1939, la « Garde civile territoriale », ou GCT, se substitue à la LPA. La Protection aérienne est encore à l'état d'embryon le 10 mai 1940 : ses membres sont toujours des volontaires et la part belle des initiatives revient dans les faits aux communes. L'organisme s'évapore dans la débâcle, gagne, tout comme le gouvernement, la France, pour revenir au pays le 22 juillet 1940. Transféré de la Défense nationale à l'Intérieur, il se transforme en direction de la Défense aérienne passive (DAP). L'Occupant réanime l'organisation en 1941, en lui donnant un cadre d'officiers. Doté d'effectifs permanents et d'un budget régulier, la Défense aérienne redevient, le 24 juillet 1943, le Commissariat général à la Protection aérienne passive.

⁵¹ Toutes les demandes d'engagements de personnel, comme les commandes de matières premières, sont soumises à l'autorisation de la PAP. On dénombre donc 3 acteurs principaux : le Service photographique et le Laboratoire des MRAH, dépendant du ministère de l'Instruction publique, le CGRP qui n'est pas directement subordonné à un ministère, et le CGPAP, sous la coupe du ministère de l'Intérieur.

⁵² En août 1941, Coremans se plaint auprès du ministère de l'Intérieur de la lenteur avec laquelle les paiements sont liquidés, ce qui risque d'entraver fortement l'activité de ses services. Il donne un exemple édifiant : une facture due au photographe Delville depuis le mois de mai 1940 n'est toujours pas payée. Les entraves administratives liées aux circonstances ne sont sans doute pas étrangères à ces retards (les factures devant suivre un parcours avant de pouvoir être liquidées, en passant notamment par la Cour des Comptes).

⁵³ Lettre de Coremans à Christophe du 3 décembre 1943, archives MRAH, boîte 152, n° 4.

⁵⁴ À la consultation des archives, il est parfois délicat d'établir la ou les sources de financement des activités des services de Coremans. Dans ce document datant du 10 février 1941 (cf. *infra*), et dans la correspondance qui lui est liée, il est assez clairement indiqué que toutes les factures (produits photographiques, accessoires, honoraires des photographes, frais de déplacement et de séjour des agents, etc.) qui ont trait à l'activité des services de Coremans au sein du CGRP sont envoyées sans intermédiaire à la Défense aérienne passive. Dès ce moment, ce dernier organisme est donc le principal pourvoyeur de fonds des services de Coremans.

⁵⁵ Arrêtés du 15 avril 1937 et du 21 novembre 1938. Viendra plus tard s'ajouter l'arrêté du 20 août 1943.

⁵⁶ Pour « Service photographique ».

⁵⁷ Une des sous-structures du CGRP, qui peut être régionale ou provinciale.

⁵⁸ Cf. un rapport manuscrit non daté (vers le mois de mars 1943) de Coremans, n° 206.

⁵⁹ Fondateur du Bildarchiv Foto Marburg en 1913, il est, durant la Première Guerre mondiale, le principal preneur de vues lors de la grande campagne allemande de photographie des plus belles pièces du patrimoine belge.

⁶⁰ Coremans insiste beaucoup sur la qualité du travail effectué par les Musées, faute de quoi on donnerait un argument aux Allemands pour reprendre le travail à leur compte.

⁶¹ Les Allemands réaliseront environ 5000 copies, qui seront inventoriées par un étudiant choisi par les Musées, en coopération avec un employé des lieux. Le début de ce travail d'inventariage est programmé le 13 septembre 1943. Cf. la lettre des autorités occupantes à Coremans du 10 septembre 1943, n° 640.

Marburg, Halin effectue alors des travaux de retouche des clichés qui devront être contretypés ultérieurement au profit des Allemands. Le souhait de publier les photos sera également satisfait, pour les clichés 1914-1918 du moins, en vertu du contrat de rachat des clichés de la série allemande. Quant à la troisième demande, la plus délicate, Coremans s'efforce d'exposer à Mademoiselle Deltweiler les principes de la collaboration entre le CGRP et les Musées, en arguant du risque de double emploi si l'Institut de Marburg mène son projet à terme. Celle-ci n'a pas connaissance de la mission photographique des MRAH et signale son intention de consulter le Kunstschutz. Le 20 octobre, Rosemann (f.g. 7) et le comte de Metternich du Kunstschutz, le professeur Hamann, Mademoiselle Deltweiler et Stan Leurs se réunissent et entérinent ce qui précède, laissant quelque peu en suspens le troisième point. Néanmoins, Coremans signale que « vers la fin de 1941 ou le début de 1942, ils firent venir d'Allemagne un seul opérateur qui voyagea à travers la Belgique et prit quelque 4000-5000 clichés⁶² ». Vers la mi-mars 1942, ce photographe ramène aux Musées la première série de négatifs. Coremans suggère à Leurs de demander l'autorisation de réaliser un tirage de tous ces négatifs. On ne sait ce qu'il en adviendra⁶³.

À plusieurs reprises, les travaux qu'entreprennent les services de Coremans au nom du CGRP et du CGPAP sont qualifiés de « vitaux » (littéralement « lebenswichtig »), non seulement par les acteurs eux-mêmes, mais également par les autorités allemandes (Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich⁶⁴, Kunstschutz, etc.), ce qui leur ouvre bien des portes et permet, en période critique, de conserver les moyens de poursuivre les activités.

La mise en place du dispositif, le déroulement des opérations

Ces derniers soubresauts ont un effet catalyseur sur les activités photographiques : le cadre des travailleurs se renforce encore⁶⁵ – ce qui conduit peu à peu à placer un ou plusieurs photographes dans les principales villes du pays, à leur adjoindre des conseillers, dits « collaborateurs scientifiques », et à grossir le cadre des services intérieurs des Musées –, tandis qu'est passée une importante commande de matières premières photographiques, qui permettra plus tard, lorsque le contingentement sera d'application, de poursuivre les prises de vue⁶⁶.



Fig. 7 Rosemann, responsable du Kunstschutz en Belgique. © Collection CEGES-Bruxelles, 32709.

Les œuvres d'art et les bâtiments à photographier sont sélectionnés en fonction de leur ancienneté : il s'agit des œuvres et constructions antérieures à 1840. Les exceptions sont justifiées par le caractère « réellement représentatif de l'art belge » de certaines pièces. Quant au critère du lieu, il en va ainsi : on commence la prospection dans les villes les plus importantes, celles qui sont les plus exposées aux dangers aériens, et on y photographie d'abord les principales œuvres d'art. En plus des édifices publics civils et religieux (en ce compris les vitraux et les cloches déposées, cf. *infra*), les châteaux et demeures privées sont également traités⁶⁷, comme nombre de musées⁶⁸. Les événements militaires ont une incidence sur les priorités : Arsène Geubel, principal collaborateur

⁶² Rapport de Coremans sur les activités, durant les années 1940 à 1944, du Service photographique et du Service de la Documentation belge des MRAH, en date du 18 septembre 1944, n° 403.

⁶³ Mais l'épisode ne s'éteint pas encore : en octobre 1942, le Kunstschutz demande à Coremans s'il ne veut pas reprendre à Marburg la direction de la mission de cet Institut, avec tout son personnel, ce qu'il refuse, bien évidemment.

⁶⁴ Commandement militaire pour la Belgique et le Nord de la France.

⁶⁵ Les premières lettres de candidatures pour participer aux opérations photographiques datent du mois de juillet 1941, suite à l'appel lancé par Coremans.

⁶⁶ Dès le mois de juin 1941, Coremans envisage de constituer un stock de matériel photographique au sein même des Musées ; il s'adresse en ce sens à la firme Gevaert, et lui demande conseil quant aux meilleures conditions d'entreposage de ces produits.

⁶⁷ En juillet 1945, Coremans demande à ses collaborateurs scientifiques de prospecter leur secteur afin de savoir quelles sont les œuvres d'art – surtout des collections privées – qui ont été volées, qui ont disparu ou qui ont été achetées sous contrainte pendant l'occupation allemande. Il ajoute qu'il attache une grande importance à cette mission qui, quoique ayant un caractère officieux, donnera des résultats tangibles pour les intéressés. Exemple : la collection de la comtesse du Chastel, au château de Hollain à Antoing (arrondissement de Tournai, province de Hainaut), même si une grande partie de celle-ci avait été mise en sécurité, cf. la lettre de Coremans à la comtesse, 24 juillet 1944, n° 383.

⁶⁸ Chaque propriétaire a droit à une épreuve de tous les clichés pris dans sa collection. Cependant, à certains moments, en raison de la pénurie de papier photographique et du manque de main-d'œuvre, il arrive que l'on doive se contenter d'attester de ce droit par écrit et d'en promettre l'exécution après la guerre ou aussitôt que s'amélioreront les circonstances.

scientif que en province de Luxembourg, annonce qu'« il va falloir réserver le privilège de l'urgence au pénitencier de St Hubert (ancienne abbaye) +/- 50 plaques car un très important champ d'aviation s'établit à ses côtés⁶⁹ » ; ou encore cette classification établie par le même Geubel sur les listes d'objets à photographier, en fonction des risques qu'ils courent⁷⁰ ; ou la photographie à Liège, par Charles Robyns, à la demande expresse de Camille Bourgault, conseiller provincial au CGRP, et de l'Administration communale, des salles de l'Hôtel de Ville détruites par une bombe⁷¹.

Les missions photographiques s'organisent de cette façon : la Belgique est divisée en secteurs couverts par un ou plusieurs collaborateurs scientifiques⁷², formés en histoire de l'art, et un ou plusieurs photographes⁷³. La structure se base sur celle du CGRP : chaque commissariat provincial ou régional dispose d'un photographe ; dans chaque ville historique importante, et siège d'un commissariat, on recrute un deuxième photographe ; on accorde éventuellement un opérateur pour les localités ou les groupes de localités particulièrement intéressants⁷⁴. Avant chaque campagne, les collaborateurs scientifiques visitent les différents lieux et dressent la liste des objets et bâtiments à photographier⁷⁵, puis passent le relais aux opérateurs. En début de mois, collaborateurs scientifiques et photographes déposent les clichés à Bruxelles, où l'on vérifie le travail. L'ensemble des collaborateurs scientifiques est placé, à partir du début de l'année 1944, sous la supervision de Mark Tralbaut, chargé de mission (il est remplacé, en mai 1944, par de Gérardon).

Hormis quelques instructions de base, l'organisation des prises de vue est en grande partie laissée à la responsabilité du collaborateur scientifique⁷⁶. Dans la province de Luxembourg par exemple, Geubel n'hésite pas à mettre en place un sous-réseau de collaborateurs scientifiques – parfois simples curés auxquels on demande de dresser la liste des monuments dignes d'intérêt de leur paroisse

respective – qui travaillent sous sa supervision. Il donne également un cadre de pratiques plus étendu, dans des espèces de « sous-circulaires » :

« Aux personnes qui désirent des épreuves, transmettre les références des clichés demandés et [...] les prier d'attendre des temps ou [sic] la pénurie du papier photographique aura disparu.

Recueillir les cartes vues anciennes ou celles dont l'édition est près d'être épuisée. Recueillir ou acheter les clichés anciens.

Quand un curé ou un guide manifeste le désir de voir photographier tel objet ancien dont la valeur artistique paraît contestable, il faut le satisfaire sans montrer la moindre hésitation, parce que le curieux local seul a pu capter, sans même savoir les exprimer, les raisons qui font de cet objet un « monument » sinon beau, du moins vénérable.

De plus il y a souvent des susceptibilités à ménager ; des concours à s'assurer par de pareils gestes qui couteront quelques clichés, mais qui créeront un excellent climat psychologique dont les heureux effets se feront sentir dans le village intéressé et... ailleurs⁷⁷. »

Suivent encore quelques conseils précis et techniques sur l'opération de photographie elle-même. Ce même Geubel rédige même un article à vocation d'information et de recrutement en faveur de l'activité photographique des MRAH⁷⁸. Il accomplit sa tâche de la manière la plus scrupuleuse :

« Mon devoir est de veiller à ce que le Luxembourg soit représenté par des clichés d'excellente qualité, directement utilisables pour les travaux d'archéologie ou d'histoire. Je crois qu'on doit se montrer plus exigeant sur cette question et n'admettre aucune excuse des photographes, car on arriverait très vite à un nivellement... par le bas ! J'insiste surtout sur l'angle de vue et le choix du fond. Un connaisseur ayant vu plusieurs clichés dont le sujet se trouve ainsi mal présentés [sic] m'écrit : « ... c'est simplement affreux⁷⁹ ! » »

Les archives rapportent un éventail plus large de fonctions inhérentes à la prise de vue des œuvres d'art. Il peut s'agir de photographier des ouvrages qui sont appelés à être démolis sur exigence allemande, parce qu'ils constituent un obstacle aérien par exemple⁸⁰, ou de constater un vol récent. « Avez-vous appris que l'on a volé

⁶⁹ Lettre de Geubel sans mention du destinataire du 22 avril 1944, n° 471.

⁷⁰ « J'ai, par exemple, adopté ce sigle pour le mobilier disparate d'un château, pour les collections d'orfèvrerie moderne et d'ornements religieux que l'initiative privée peut relativement mettre à l'abri des coups de la guerre. » Lettre de Geubel sans mention du destinataire du 25 avril 1944, n° 471.

⁷¹ Lettre de Robyns à Loose du 8 juillet 1944, n° 517.

⁷² Ils sont pour la plupart déjà actifs dans le milieu et donc aussi tentés par les apports personnels, soit l'obtention de photos destinées à leurs travaux.

⁷³ Ceux-ci, qui travaillent la plupart du temps avec leurs propres appareils, sont souvent locaux, mais pas toujours. Ainsi, Hendriks et son épouse n'hésitent pas à aller s'installer provisoirement à La Roche-en-Ardenne afin de couvrir cette partie de la province de Luxembourg, alors qu'ils sont domiciliés à Mortsels (près d'Anvers).

⁷⁴ Au total, sur toute la période de la guerre, plus de cent personnes travailleront directement à ce vaste projet. Cf. l'index en annexe.

⁷⁵ En ayant parfois recours aux connaissances de certains organismes locaux, comme des cercles archéologiques (en Flandre orientale par exemple).

⁷⁶ Il a pu arriver que certaines œuvres d'art, pour des raisons techniques, soient emportées vers l'atelier du photographe et y séjournent quelques jours, afin d'être photographiées. Les archives ne contiennent aucune référence directe, mais le procédé est présenté dans une lettre-type annonçant la venue des photographes Ooms et Loosen dans différents endroits d'intérêt patrimonial de la province du Brabant. Cf. lettre de Coremans du 11 juillet 1942, n° 509.

⁷⁷ « Instructions à nos collaborateurs pour la rédaction des listes d'objets photographiés remises chaque mois », par Geubel, sd (vers le mois de septembre 1943), n° 471.

⁷⁸ L'article, intitulé *Sur les sentiers de l'archéologie*, est publié en octobre 1943 dans le *Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique du Luxembourg*, cf. n° 471.

⁷⁹ Lettre de Geubel sans mention du destinataire (Loose lui répond) du 1^{er} décembre 1943, n° 471.

⁸⁰ C'est le cas de la tour de Diegem, du château de Ham à Steenokkerzeel, de la tour Machelen à Vilvoorde ou de la tour Sainte-Famille à Schaerbeek (lettre de Leurs à Coremans du 11 mars 1943, n° 357 ; cf. également la note manuscrite de Coremans qui fait référence à une lettre des autorités allemandes du 17 mars 1943, n° 403, et la lettre de De Hoe à Coremans du 10 avril 1943, n° 409). Concernant cette première tour, le CGRP envisage plutôt un démontage et une mise à l'abri des pièces, avec des ambitions de reconstruction future.

à l'église de Chokier le beau groupe que j'avais photographié : Ste Anne avec la Vierge ? Et à Mortier, comme la série continue, on a volé des chandeliers en bronze. C'est effrayant ce que l'on vole en ce moment⁸¹. »

L'opération de photographie est nécessairement suivie de l'identification des photos. En théorie, c'est le Commissariat local qui doit fournir « une description sommaire de chaque sujet photographié⁸² ». Dans la pratique cependant, il n'est pas rare que le Service photographique réclame, après une mission, l'identification précise des œuvres d'art photographiées à des locaux (un dignitaire ecclésiastique, par exemple).

Il est étonnant d'apprendre les projections de Coremans, en connaissant la situation qui prévaudra. Ceci révèle également un autre élément : Coremans ne se doutait nullement, au début de l'opération, de l'ampleur qu'elle prendrait. En 1941, les opérateurs qui circulent à travers le pays sont au nombre de vingt-quatre. Pour l'année 1943, Coremans envisage de restreindre le nombre d'opérateurs pour le faire passer de vingt-quatre à dix, en compensant par une politique d'achat de collections privées, ce qui permettrait de réduire les coûts (la prise de vue revenant plus chère que l'achat d'un cliché)⁸³. Les photographes eux-mêmes sont invités par Coremans à « découvrir des collections de clichés représentant des monuments historiques et des œuvres d'art⁸⁴ ». Mais lors de la confection du budget de l'année 1943, le CGRP insiste pour que les services de Coremans continuent à travailler à plein rendement⁸⁵. Ainsi, en novembre 1941, le Service photographique accueille chaque mois deux-mille nouveaux négatifs. En octobre 1942, ce chiffre passera à trois-mille.

Le personnel engagé est jeune (plus de 70 % des agents sont âgés de moins de trente ans). Dans la politique d'engagement, on mise davantage sur l'enthousiasme et l'application que sur l'expérience ; de plus, on cherche à éviter à ces jeunes hommes le travail obligatoire en

Allemagne⁸⁶. Le photographe Norbert Lafotte, inquiet du sort de son fils, exerce toutes les pressions pour qu'il soit engagé au Service photographique, en arguant « qu'un manuel serait plus sûr d'être [sic] laissé tranquille⁸⁷ ». Coremans est sensible à cet élément. Lorsque Marcel G. Lefrancq se rend coupable, dans l'exercice de ses fonctions, d'un vol au Cercle archéologique du canton de Soignies en novembre 1943, il décide de ne pas s'en séparer :

« Mais je me suis souvenu alors, fort à propos, que nous vivons dans une période très particulière et que le renvoi de notre photographe entraînerait "ipso facto" son départ à l'étranger, d'autant plus que c'est grâce à nous qu'il peut rester en Belgique. J'essayerai donc de me persuader moi-même que je me trouve devant un cas de cleptomane et je me résignerai à soigner un malade peu intéressant toute la durée de la guerre⁸⁸ ! » [devenu un grand artiste surréaliste]

Coremans se montre un peu moins concerné par le cas du photographe Jozef Leyssens, dont l'assistant est menacé de départ en Allemagne.

« [...] heb ik speciaal moeten beroep doen op den fotograaf LEYSENS L. (Grootte Markt, 12, Tienen) en op dezes assistant, bovengenoemden Heer GELAUDE en hem dringend gevraagd de historische gebouwen en kunstwerken van Tienen en omliggende te fotografeeren, wat onder de contrôle gebeurt van de Afdeling Kunstschutz, Militärverwaltung, Brussel. Het weze me toegelaten bij U beleefd aan te dringen opdat het vertrek van den Heer GELAUDE naar Duitschland zou uitgesteld worden tot September 1943, waarna ik, op de een of ander reden, in zijn vervanging zal voorzien⁸⁹. »

De même, il recourt quelque peu à la menace avec le photographe Armand Burton, pour obtenir plus de rendement de sa part, lui affirmant que dans le cas contraire il ne pourra justifier auprès du CGPAP la carte de légitimation de l'opérateur.

Visiblement, la qualité du travail des photographes est souvent satisfaisante, et les abus – en sachant que nombre des photographes engagés ont une activité indépendante, ou sont photographes de presse, par exemple – sont rares.

⁸¹ Lettre de Maes à Coremans du 17 juillet 1942, n° 496.

⁸² Circulaire numéro 84 du 4 juin 1941, n° 403.

⁸³ Déjà en décembre 1940, le Service photographique envisage l'acquisition de deux collections privées : celle de l'architecte Hoste d'Anvers et celle du RP Dierckx, sous-vicaire à Turnhout. Ces transactions n'aboutiront visiblement pas. Cf. le rapport rédigé par Coremans d'un entretien avec Leurs du 21 décembre 1940, n° 403. Souvent, le cédant réclame, en plus du prix d'achat, un tirage de chaque négatif. Dans certains cas, le propriétaire refuse d'aliéner ses négatifs, mais propose des tirages, comme le photographe Antony par exemple, ou un contretypage à partir des négatifs, comme le photographe Thijs. Dans d'autres cas, les négatifs sont cédés aux MRAH, mais sous conditions, celles-ci figurant dans un contrat aux clauses précises, comme pour la collection Becker. Enfin, les Musées bénéficient parfois de dons de collections, comme celui de l'architecte Titz. Au total, plus de 47 000 négatifs ont rejoint les collections muséales par ce biais.

⁸⁴ Note de Coremans aux photographes du mois de décembre 1941, n° 403.

⁸⁵ De même en juillet 1943, au moment d'élaborer le budget de l'année 1944 : « Tous les services administratifs compétents se sont déclarés d'accord pour ne pas diminuer notre intensité de travail, aussi longtemps que le danger aérien continuera à menacer les monuments historiques et les œuvres d'art. » Cf. la proposition de budget pour l'année 1944 rédigée par Coremans, n° 309. Cette note préliminaire est également reprise dans les propositions budgétaires portant sur l'année 1945.

⁸⁶ « la base de nos soucis et de nos ennuis journaliers », révèle Coremans. Cf. la p. 3 de la version française de son rapport intitulé *Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles (Belgique). Département de la Documentation belge et Laboratoire de recherches physico-chimiques. Activités de ces départements, avec la coopération du Service de Défense civil, pendant la période 1940-1944, au profit du patrimoine et des œuvres d'art historiques belges*, n° 127.

⁸⁷ Lettre de Lafotte à Coremans du 12 avril 1942, n° 487.

⁸⁸ Lettre de Coremans à Destrée, secrétaire du Cercle archéologique de Soignies, du 22 janvier 1944, n° 489.

⁸⁹ « [...] j'ai dû spécialement faire appel au photographe LEYSENS L. (Grand Place, 12, Tirlemont) et à son assistant susmentionné M. GELAUDE et je lui ai instamment demandé de photographier les bâtiments et œuvres d'art historiques de Tirlemont et ses alentours, sous le contrôle de l'Abteilung Kunstschutz, Militärverwaltung, à Bruxelles. Il m'a été accordé d'insister poliment auprès de vous pour reporter le départ de M. GELAUDE vers l'Allemagne à septembre 1943, après quoi je devrai, pour l'une ou l'autre raison, prévoir son remplacement. » Lettre de Coremans à Witte, directeur de la Werbestelle de Louvain, du 19 mai 1943, n° 491.

Une note du 22 décembre 1943 demande aux collaborateurs scientifiques de vérifier si les photographes réalisent bien et uniquement les prises de vue qui sont à leur programme, mais elle semble être restée sans suite. La plupart des photographes sont également très consciencieux, prenant soin des photos en cas de danger⁹⁰. Les documents mentionnent tout de même l'usage, par le photographe Raymond Lixon, d'une voiture pour ses propres besoins alors qu'elle ne devait servir qu'aux travaux de prises de vue⁹¹.

L'année 1942 marque le début de l'engagement de photographes qualifiés d'« officieux », habitant les centres trop peu explorés : cette technique permet de réduire les coûts de déplacement. Ils sont au nombre de dix-neuf et opèrent non à l'heure mais au cliché accepté⁹². Les opérateurs officieux reçoivent directement leur mission du personnel scientifique que du service de la Documentation belge, personnifié par Étienne de Gérardon (chef du Service de la Documentation belge) et Mark Tralbaut, du Conseiller général pour la Conservation des Monuments du CGRP, Stan Leurs, et de cinq conseillers provinciaux rattachés à la section « Conservation des Monuments » du CGRP, soit D. Roggen, Edouard de Pierpont, Camille Bourgault, Simon Brigode et Paul Rolland. Les photographes officieux, par contre, sont guidés par des archéologues ou historiens de l'art locaux, qui eux-mêmes reçoivent leurs directives des Musées.

Qu'ils soient officieux ou officieux, ces opérateurs renforçant temporairement le cadre du service ne jouissent pas du statut des agents de l'État. Ils sont donc rémunérés à l'heure (« photographes officieux ») ou au cliché (« photographes officieux ») ou encore, dans le cas des collaborateurs scientifiques, par l'entremise de coupons forfaitaires.

En février 1942, un projet de Coremans vise à établir une distinction nette entre les agents extérieurs, soit les photographes officieux et officieux, les archéologues et historiens de l'art locaux d'une part, et les agents intérieurs, soit le personnel administratif, le personnel technique du Service photographique, le prospecteur⁹³, le personnel du Laboratoire et le personnel de la Documentation d'autre part. Les premiers seraient dorénavant tous payés au « cliché accepté ». Ce projet n'aboutira visiblement pas⁹⁴.

En mars 1942, Coremans se plaint auprès de Bossier du fait qu'il est trop occupé par la gestion quotidienne des missions photographiques et que cela l'empêche de mener des travaux de laboratoire de type scientifique que (celui-ci ne

fait que parer au plus pressé en répondant aux requêtes urgentes)⁹⁵. Il propose alors le recrutement d'un agent qui pourrait le remplacer chaque fois que ce sera possible : Louis Loose est engagé en juin 1942, sous le titre d'assistant. Coremans reste néanmoins le responsable vis-à-vis de la PAP dont il sollicite cet engagement. Par la suite, Loose sera parfois mentionné comme secrétaire.

Il semble que le CGRP, ou tout au moins certains de ses conseillers, ne manque pas de profiter de sa position. En mai 1942, Verwilghen se voit contraint de rappeler aux conseillers provinciaux du CGRP que les services photographiques de Coremans « se tiennent exclusivement à notre disposition aux fins de photographier des bâtiments endommagés, des monuments et œuvres d'art détériorés, etc. ». Il poursuit : « Les photographies mises au point doivent servir uniquement d'instruments de travail destinés à faciliter la tâche de MM. les Conseillers provinciaux, soit qu'ils se consacrent à des travaux de restauration, voire de réfection, soit qu'ils entreprennent des travaux de protection visant à tenir nos œuvres d'art à l'abri des bombardements aériens⁹⁶. » On restreint donc au maximum les cas dans lesquels le CGRP peut faire appel aux services de Coremans, ce qui équivaut à laisser, pour le reste, carte blanche à ceux-ci.

Au début de l'année 1943, Coremans décide d'avoir recours aux services d'un architecte afin d'obtenir un relevé détaillé de l'architecture de certains bâtiments malaisés à photographier (par manque de recul, de lumière ou à cause d'une distance trop importante). Cette opération sera menée par l'architecte Raymond Vanderstappen, sous le contrôle direct de Stan Leurs et de Henri Lacoste, architecte et professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles. Chaque nouveau projet doit, avant toutes choses, être soumis pour approbation à la DAP, et plus exactement à son directeur, Bossier. Cette entreprise posera assez vite question, suite au droit de regard prononcé et à l'opposition manifestée par la DAP, arguant que ce genre de travail peut très bien être effectué par des architectes ou dessinateurs du CGRP. Elle n'aura donc une durée de vie que de quelques mois.

À l'annonce de l'enlèvement des cloches dans le courant du mois de mars 1943, Lavachery et Leurs ne tardent pas à se mettre d'accord (le 30 mars) pour mettre au point certaines mesures visant à leur photographie et

⁹⁰ Le photographe Lafotte, abordant le bombardement de sa ville, Dinant, se dit victime de nombreux shrapnels. Mais il précise : « J'avais tout déménagé des mansardes et mis les clichés en sureté [sic] il n'y a rien de perdu donc tout est oublié ! » Lettre de Lafotte à Coremans du 22 septembre 1944, n° 487. Dans cette même lettre, il annonce le décès du photographe dinantais Burton, « sous les ruines de sa maison ».

⁹¹ Lettre de Coremans à Brigode du 4 mars 1943, n° 494.

⁹² Les conditions de travail sont précisément définies : les photos doivent être au format 13x18 ou mieux 18x24 ; les plaques sont fournies par les Musées mais sont développées par le photographe ; celui-ci ne doit pas sortir de tirage papier ; la photo est rétribuée à un prix variable selon les personnes et les périodes (entre 25 et 45 francs en général).

⁹³ Son identité n'est pas révélée.

⁹⁴ Note de Coremans du 12 février 1943, n° 403.

⁹⁵ « En acceptant cette mission qu'aucun autre organisme de l'Etat ne pouvait mener à bien, je me suis condamné, une nouvelle fois, à réserver une grande partie de mon temps à la photographie, qui – vous me permettez de situer ce point de vue – ne m'intéresse que accessoirement, puisque je suis docteur en sciences chimiques et que, lors de mon entrée au Musée, il avait été stipulé que ma gestion du Service Photographique ne devait durer que quelques années ». Cf. la lettre de Coremans à Lavachery du 13 janvier 1943, archives MRAH, boîte 139, n° 2.

⁹⁶ Note adressée aux conseillers provinciaux par Verwilghen le 4 mai 1942, n° 403. Tout ceci pour éviter ce genre de demande : « Een mijner studenten is bezig een studie te maken over de kerk van Baaigem. Kunnen de oude gedeelten van deze kerk niet eens worden gefotografeerd » (« L'un de mes élèves réalise en ce moment une étude sur l'église de Baaigem. Les parties anciennes de cette église ne peuvent même pas être photographiées »), même si dans ce cas précis, la requête émane de Leurs, et qu'il devient dès lors délicat de ne pas la considérer. Cf. la lettre de Leurs à Coremans du 28 janvier 1943, n° 403.

à leur préservation éventuelle. Au début du mois de mai commence la dépose ; le 26 mai, les photographes, munis des autorisations officielles, se mettent au travail, tandis que les collaborateurs scientifiques relèvent les inscriptions. Les cloches sont pour la plupart photographiées dans les « Lager », ces entrepôts dans lesquels elles sont stockées avant d'être emmenées en Allemagne. Les services de Coremans prennent contact avec la société Van Campenhout, chargée de l'enlèvement des cloches, pour organiser les prises de vue. Le principe est le même que pour les autres missions photographiques : huit équipes travaillent en tandem (un collaborateur scientifique, chargé du relevé des inscriptions, flanqué d'un photographe) dans les différents « Lager », sous la supervision – assez théorique – de Jean Squilbeck, attaché aux MRAH, et de la Commission interdépartementale pour la Sauvegarde des Cloches, présidée par Jos de Beer. On recourt également à la technique du moulage, dans certains cas⁹⁷. Une des grandes préoccupations est de localiser les nouveaux centres de stockage, dont l'existence est très peu divulguée. Dans le clan ennemi, la méfiance est grande vis-à-vis d'une éventuelle présence belge autour des cloches. Par conséquent, les travailleurs, faute d'une bonne protection, ne sont jamais à l'abri d'une mésaventure : Geubel est incarcéré pendant une après-midi alors qu'il relevait des inscriptions sur des cloches⁹⁸.

La bonne marche des opérations perd de son efficacité lorsque se détériorent les communications, en raison de l'intensification des bombardements dès le mois de mars 1944. Soit les agents n'ont plus la possibilité de se rendre régulièrement à Bruxelles⁹⁹, soit ils n'osent plus s'y risquer, prétextant toutes sortes de raisons : « soins moraux à donner à des parents très âgés, maladies les plus exceptionnelles ravageant leur organisme ou celui de leurs proches, connaissance exacte du lieu et de la date d'une libération imminente, missions secrètes (inexistantes évidemment !) à exécuter, etc.¹⁰⁰ » Coremans semble prendre

la situation quelque peu à la légère¹⁰¹. Pourtant, plusieurs témoignages convergent vers la même idée. Celui de Jean de Trazegnies, par exemple, qui en mai 1944, déclare : « Figurez-vous que j'ai essayé à maintes reprises de gagner Amberloup où est demeuré mon vélo ; aucun train n'est passé, de plus Namur est constamment bombardé ou mitraillé ; la voie à Marloie est détruite sur plus de quatre kilomètres. Je suis donc pour le moment immobilisé complètement... Croyez, cher Monsieur, que je ne demande qu'à continuer mon travail mais les circonstances actuelles n'ont jamais été si défavorables¹⁰². » Toujours en mai 1944, André Hawotte, collaborateur scientifique dans le Hainaut, s'excuse de son absence à une réunion : « Mon quartier ayant été bombardé 2 fois déjà, j'ai eu des vitres brisées à mon habitation et la toiture est endommagée, de ce fait j'ai été forcé de m'installer à la campagne momentanément dans la crainte d'un 3^e bombardement ainsi qu'il est d'usage. Il devient maintenant difficile d'accomplir un voyage, même dans l'agglomération, les trams s'arrêtent pendant les alertes qui durent rarement moins d'une heure¹⁰³. » Lefrancq rapporte qu'il « hésite beaucoup à voyager maintenant, j'ai en effet été mitraillé dans le train en rentrant d'Ath et j'ai subi un des bombardements de St Ghislain¹⁰⁴ ». Ou les déclarations de Henri Dossogne, en juin 1944 : « Vu l'incertitude et l'insécurité croissante des communications, je ne puis songer à me rendre à Bruxelles actuellement, ce que je regrette vivement¹⁰⁵. » Durant ce mois de juin 1944, le prospecteur liégeois Joseph Philippe propose de substituer aux modes de communication habituels les camions de marchandises : « Malgré de la bonne volonté, je n'ai pu risquer le voyage de Bruxelles. MM. Maes et Robyns furent également obligés de s'abstenir. De Liège en direction de Malines, de Louvain et, parfois, de Bruxelles, partent des camions de maraichers, mais on demande 150 frs pour l'aller, avec retour non assuré par la même voie. Pourrait-on, éventuellement, utiliser ce mode de locomotion ? » En note marginale, son employeur répond affirmativement¹⁰⁶. En juillet 1944, le photographe Lafotte fait part de sa lassitude : « [...] par ici toujours la même misère – aucune sûreté [sic] pour les voyages on tire sur les trains on fait sauter les voies etc. etc. on est garé quelquefois 2 heures

⁹⁷ Sur les questions de la sauvegarde et de la photographie des cloches, cf. l'étude très détaillée de Th. BOUDART, *Guerres de cloches en Belgique. Sensibilités campanaires de la Révolution française à la Seconde Guerre mondiale* (mémoire de licence), ULB, 2000.

⁹⁸ « Du corps de garde, je fus ramené à la Kommandantur puis à la Feldgendarmarie et on ne me lâcha le soir que lorsqu'on eut téléphoné à Arlon ou à Bruxelles. Et on me pria d'acquiescer un papier ou ausweiss rédigé en allemand expliquant ma mission. » Lettre de Geubel sans mention du destinataire, mais avec réponse de Coremans, du 18 avril 1944, n° 471.

⁹⁹ En juin 1944, Coremans met sur pied un système décentralisé : une camionnette des Musées se rend dans différentes localités (notamment à Namur et à Ciney) afin de permettre aux photographes et collaborateurs scientifiques de livrer les négatifs, de s'approvisionner en matières premières, de signer les documents administratifs et de prendre connaissance des injonctions. Cf. la lettre de Coremans aux collaborateurs scientifiques et aux photographes du 12 juin 1944, n° 403.

¹⁰⁰ Cf. la p. 4 du rapport intitulé *Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles (Belgique). Département de la Documentation belge et Laboratoire de recherches physico-chimiques. Activités de ces départements, avec la coopération du Service de Défense civile, pendant la période 1940-1944, au profit du patrimoine et des œuvres d'art historiques belges*, n° 127. Coremans poursuit en qualifiant ces derniers de « ceux qui abandonnent devant les premières difficultés » ! (p. 5).

¹⁰¹ Autre illustration : « We hebben hier allen den indruk dat U alles doet om niet in Hasselt te fotografeeren, voor redenen die we psychologisch verstaan » (« Nous avons tous ici l'impression que vous faites tout pour ne pas photographier à Hasselt, pour des raisons que nous pensons psychologiques »). Lettre de Coremans à Moors du 5 juillet 1944, n° 506.

¹⁰² Lettre de Jean de Trazegnies à Coremans du 30 mai 1944, n° 459.

¹⁰³ Lettre de Hawotte à Coremans du 3 mai 1944, n° 476. Ou encore le même en août 1944 : « Je crois que Mr LIXON s'est fort engagé en prétendant continuer à la même allure les photographies dans la région ; les routes et les chemins de fer sont mitraillés à tel point qu'ici nous sommes sans viande, aucun transporteur ne s'engageant à [sic] l'aller prendre à Philippeville ou [sic] elle regorge. Les hommes et vélos se font cueillir sur les routes et la guerre civile a commencé ses ravages depuis hier. » Lettre de Hawotte à Coremans du 20 août 1944, n° 476.

¹⁰⁴ Lettre de Lefrancq à Coremans du 2 mai 1944, n° 489.

¹⁰⁵ Lettre de Dossogne à Coremans du 13 juin 1944, n° 463.

¹⁰⁶ Lettre de Philippe à Coremans du 9 juin 1944, n° 512.

dans les tunnels pour les alertes¹⁰⁷ ». À cet égard, la situation dans la région de Charleroi en août 1944 est également révélatrice :

« L'inactivité de Mr Hawotte me paraît excusable. Mr Hawotte a été complètement sinistré ; il n'a plus ni maison ni mobilier. De plus, il est fort imprudent de se mettre en route parce qu'on risque soit d'être mitraillé, soit d'être pris comme travailleur pour l'Allemagne, soit, si l'on est à vélo, de voir son vélo confisqué. Et cette situation ne fait que s'aggraver. Chaque jour on signale des rafles [sic] de vélos, des rafles [sic] de jeunes hommes et des mitraillasses. Tout cela dans des localités des environs de Charleroi.

Depuis l'assassinat du bourgmestre de Charleroi, avant-hier, on s'entretient entre partis opposés, si bien que cela dégénère en véritable guerre civile.

Je suppose que vous voudrez bien comprendre les difficultés actuelles et excuser tout [sic] ceux qui ont toujours été fort dévoués au Service photographique, mais qui, maintenant, voient leur bonne volonté dépassée par les événements¹⁰⁸. »

S'adressant, en juillet 1944, aux membres de l'expédition qui s'organise dans le Tournaisis, Coremans se montre toujours vaillant et confiant :

« Nous partons dans tous les cas, même si des événements nouveaux surgissent.

Soyez donc à votre poste, si vous ne recevez pas de contreordre d'ici.

Tranquillisez aussi les membres de votre famille et dites-leur que – même si pendant notre absence, un fait important se produit – nos précautions sont prises de telle façon que nous reviendrons « fit and well » à bon port¹⁰⁹. »

En avril 1944, Coremans annonce à la PAP qu'il a mis une option sur un vélo qu'il compte acquérir par ses propres moyens. Ce vélo permettrait aux photographes d'intervenir le plus tôt possible après un bombardement. On ne peut en effet plus, à cette période, compter sur les déplacements en train, car les voies sont abimées. Coremans demande l'accord de la PAP pour l'achat de pneus et de chambres à air. Durant le mois de juin, la plupart des photographes et des collaborateurs scientifiques se déplacent uniquement à vélo, les autres moyens de communication étant quasiment à l'arrêt¹¹⁰. Durant le mois de novembre 1944, les contacts entre le service central bruxellois et les agents extérieurs travaillant en province sont presque coupés : on décide alors de recourir à la location d'une voiture du comte J. de T'Serclaes habitant Bruxelles. Un deuxième véhicule sera même loué au début du mois de mai 1945. Ce système sera d'application



Fig. 8 Expédition photographique en Flandre occidentale (février-mars 1944), hôtel de Londres à Bruges. B124879.

jusqu'au mois de juin 1945 : après cela, Coremans dispose d'une voiture propre pour ses services.

Outre les déplacements physiques, les moyens de communication, fortement affaiblis, perturbent également le bon avancement du travail : le manque de lignes téléphoniques et les errances des services postaux génèrent nombre de rendez-vous manqués. Afin de pallier les retards photographiques dans certaines régions, des expéditions d'envergure sont mises sur pied dès le début de l'année 1944 (f. g. 8). Elles rassemblent de dix à vingt-cinq collaborateurs scientifiques et photographes qui se chargent de la prise de vue continue des œuvres sélectionnées, pendant une semaine environ. Les premières expéditions ont lieu durant une période relativement calme (février et mars 1944), et ses membres circulent en autobus, assez confortablement¹¹¹. Les suivantes sont plus périlleuses et farfelues : les déplacements s'effectuent en camion qui secouent les occupants sur des routes de moins en moins sûres (bombardements, visites de patrouilles allemandes, etc.). Douze expéditions de ce genre seront organisées en 1944 et 1945 : dans la province de Flandre occidentale (et plus précisément la région côtière) en février et mars 1944 (du 27 au 5), en Flandre orientale durant le mois d'avril 1944 (du 16 au 22), dans le Limbourg en mai 1944 (du 21 au 27), dans la partie francophone du Brabant et dans la province de Namur en juin 1944 (du 18 au 24) (f. g. 9), dans l'arrondissement de Tournai (Hainaut) en juillet 1944 (du 16 au 22), dans la province de Luxembourg également en juillet 1944 (du 15 au 26), dans la partie néerlandophone du Brabant en août 1944 (du 20 au 29), dans la province de Liège aussi en août 1944 (du 20 au 26) (f. g. 10), dans l'arrondissement de Wellin (Luxembourg)

¹⁰⁷ Lettre de Lafotte à Loose du 2 juillet 1944. Le même, en août 1944 : « Il ne fait guère [sic] bon voyager par ici depuis 3 jours on mitraille tous les trains partant de Dinant les avions sont au dessus du pays jour et nuit. et nous sommes constamment avec les alertes. » Lettre de Lafotte à Vanden Stock du 14 août 1944, n° 487.

¹⁰⁸ Lettre de Brigode à Coremans du 18 août 1944, n° 374.

¹⁰⁹ Lettre du 10 juillet 1944 de Coremans adressée aux différents membres de ladite expédition, n° 383.

¹¹⁰ Coremans lui-même circule de temps à autres à vélo (lettre de Coremans à la comtesse d'Ansembourg du 5 août 1942, n° 394) ! Cf. également le témoignage, pour la même période, de Buvé, n° 443.

¹¹¹ « ... confort relatif, qui variait d'après les quantités de combustibles alloués et surtout d'après la nature de ceux-ci » ! Cf. la p. 11 du rapport intitulé *Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles (Belgique). Département de la Documentation belge et Laboratoire de recherches physico-chimiques. Activités de ces départements, avec la coopération du Service de Défense civil, pendant la période 1940-1944, au profit du patrimoine et des œuvres d'art historiques belges*, n° 127.



Fig. 9 Expédition photographique dans la province de Namur (juillet 1944). A108943.



Fig. 10 Expédition photographique dans la province de Liège (août 1944). A126776.



Fig. 11 Expédition photographique à Anvers (juin 1942), à l'église Saint-Jacques, transport sur une charrette de la tour qui servira d'échafaudage. B32194.

toujours en août 1944 (du 6 au 9)¹¹², dans la province d'Anvers en mars 1945 (du 11 au 17) (f.g. 11), enfin dans le Grand-Liège en avril 1945 (du 22 ou 23 au 28).

Le programme de ces expéditions est dressé à l'avance, mais n'est pas fermé aux opportunités ; lors de l'expédition d'Anvers au mois de mars 1945, par exemple,

un certain nombre de particuliers ouvrent spontanément leurs portes aux photographes¹¹³.

Les distances parcourues sont loin d'être anodines : on apprend ainsi, grâce au document planifiant l'expédition en Flandre orientale (f.g. 12), qu'on prévoit un parcours de mille-cinq-cents à deux-mille kilomètres durant l'ensemble de l'expédition, à un rythme d'environ deux-cents kilomètres par jour¹¹⁴. Elle visitera septante-neuf

¹¹² L'intervalle de temps pendant lequel des expéditions de ce type n'ont plus lieu correspond bien évidemment à une période plus troublée et à la crainte, comme le souligne Coremans, de ne plus disposer d'un personnel suffisant : « Je suis en effet dans l'absolue nécessité de prévoir le départ de trois voyages dans le courant du seul mois d'août, parce que la fin septembre 1944 marquera pour nous l'aboutissement de ce genre de déplacements, l'autorité occupante devant alors réquisitionner la plus grande partie de nos collaborateurs. » Cf. la lettre de Coremans à Dautrebande du 25 juillet 1944, n° 403.

¹¹³ « Gelieve in uw verslag niet te vergeten dat er dagelijks opdrachten bijkwamen door het feit dat vele personen ons den toegang tot privaatwoningen vergemakkelijkten en ons plaatsen aanwezen waar zich kunstvoorwerpen bevonden waarvan niemand het bestaan vanaf wist. » (« Merci de ne pas oublier dans votre rapport que de nouvelles tâches s'ajoutaient chaque jour du fait que de nombreuses personnes nous facilitaient l'accès à des habitations privées et nous indiquaient où se trouvaient des objets d'art dont personne ne connaissait jusqu'alors l'existence »). Lettre de Leyssens à Coremans du 18 mars 1945, n° 353.

¹¹⁴ Lettre de Coremans à Dautrebande du 15 mars 1944, n° 373.



Fig. 12 Expédition photographique dans la province de Flandre orientale (avril 1944), à Grammont. B124881.

communes et exécutera environ mille-huit-cents négatifs. Son programme sera raccourci par la réalité du terrain – pour parcourir un peu moins de huit-cents kilomètres, ne pas avoir l’occasion de fréquenter vingt-cinq communes parmi les septante-neuf et ramener 1292 négatifs – essentiellement suite aux pertes de temps dues au fonctionnement du bus au moyen de bois. En effet, les membres de l’expédition ont été contraints de trouver du combustible là où ils ont pu, et ont même dû, à un certain moment, aller glaner du bois, ce qui amène Coremans à réclamer, pour les missions futures, un véhicule fonctionnant au charbon !

Loin d’être improvisée, ces expéditions prennent appui sur de véritables textes organiques et sont réglées dans leurs moindres détails : emporter dès le départ la quantité totale de combustible nécessaire aux trajets, veiller à un logement et à un ravitaillement adéquat¹¹⁵, respecter une heure précise pour le lever afin d’éviter l’accumulation des retards dès le matin, privilégier la qualité de la nourriture plutôt que la quantité¹¹⁶, vérifier à l’avance, durant la prospection, le voltage des lieux à visiter, prévoir si nécessaire le dégagement de l’endroit et/ou le déplacement

des objets à photographier¹¹⁷, favoriser, durant les trajets, les routes principales aux petites routes, disposer de deux véhicules plutôt que d’un seul afin de diviser l’équipe des photographes pour gagner du temps¹¹⁸, etc. Dans certains cas, on trouve trace de documents préparatoires envoyés à des personnalités locales (des curés, la plupart du temps), consistant en une mini-enquête sur l’intérêt d’aller photographier dans leur église et paroisse.

Les questions de l’hébergement et de la nourriture durant ces longues expéditions sont loin d’être négligées. Lors de l’expédition en Flandre occidentale, pendant l’hiver 1944, Tralbaut se plaint des conditions de prise en charge réservées aux vingt participants. Janssens de Bisthoven propose de faire appel à quelques agriculteurs qu’il connaît dans la région pour venir suppléer le rationnement. Par ailleurs, à certains endroits, il devient difficile de trouver un logement pour les membres des expéditions, comme à Tournai, « ... car, la ville étant fort abîmée par les bombardements, il n’y a plus qu’un seul hôtel ouvert aux voyageurs¹¹⁹... ». À cet égard, il convient de noter le rôle de « carrefour social » joué par un établissement comme un restaurant : c’est le relais idéal pour les communications entre différentes personnes ou entités. Ce genre de lieu

¹¹⁵ « Het moreel der deelnemers hangt grotendeels af van de goede voorwaarden wat het logement en de ravitaillering betreft. » (« Le moral des participants dépend largement des conditions de logement et de ravitaillement »). Cf. le document intitulé *Gevolgtrekkingen uit de voorbije, met het oog op de komende fotoexpedities*, sd et sans auteur, n° 373.

¹¹⁶ « Wat de boterhammen betreft, moeten ze degelijk belegd en besmeerd zijn ; beter wat weinig en goed, dan veel en niet verteerbaar ! ». (« Les tartines doivent être enduites et recouvertes abondamment ; il vaut mieux peu et bon que beaucoup et indigeste ! »). Cf. *Ibidem*.

¹¹⁷ « Wanneer schilderijen te fotografeeren zijn moet hij naar de midelen uitzien om ze tijdig te laten afnemen en daartoe een akkoord treffen met den Heer Pastoor. Hij vraagt ook dat enkele jongens van het gebuurte zouden aanwezig zijn om de stoelen te verzetten of eventueel, in mooie gebouwen, heelemaal te ontruimen. » (« Quand des peintures doivent être photographiées, il doit veiller à se les procurer à temps et trouver, pour ce faire, un accord avec M. le pasteur. Il demande également que quelques garçons du voisinage soient présents pour déplacer les chaises ou éventuellement, dans les beaux bâtiments, tout enlever »). Cf. *Ibid.*

¹¹⁸ Les horaires sont calculés de façon très précise : on compte 10 minutes d’arrêt pour décharger le matériel d’un photographe, ou 15 minutes pour exécuter un cliché.

¹¹⁹ Lettre de Jensen à Coremans du 7 juillet 1944, n° 383.



Fig. 13 Expédition photographique dans la province de Flandre occidentale (février-mars 1944), à Saint-André-lez-Bruges. M285758.



Fig. 14 Expédition photographique dans la province de Brabant (août 1944), à Tirlemont. B124883.



Fig. 15 Expédition photographique dans la province de Limbourg (mai 1944), collégiale Notre-Dame de Tongres. Coremans est présent (sur le bus, dernier personnage à droite). M285751.

permet également aux membres des expéditions de passer de bons moments de détente¹²⁰ (f. g. 13 à 19).

On prévoit par ailleurs de transmettre les adresses des différents logements visités aux familles des membres de l'expédition afin qu'elles puissent rester en contact avec leur proche. Mieux : en mai 1944, juste avant l'expédition limbourgeoise, les services de Coremans mettent en place, à l'adresse des familles des membres de l'expédition, un système de contact direct avec une personne des Musées (en l'occurrence Maricot) et prévoient une voiture – l'« auto-sinistre » – pour ramener, le cas échéant, le membre concerné le jour même dans sa famille¹²¹.

Plus on avance dans l'année 1944, plus les difficultés sont perceptibles. Il n'est pas anodin que le 1^{er} septembre, Coremans déclare expressément par écrit « que les pommes de terre voyageant sous la conduite de M. L. Detaille et O. Marcovitch sont destinées au personnel de nos Musées¹²² ». Entre la fin du mois de septembre 1944 – soit les débuts de la libération du pays – et le 5 décembre, période de transition entre occupation allemande et occupation alliée, toutes les équipes sont empêchées de travailler : elles attendent leurs nouvelles autorisations de photographe. La situation ne laisse pas de frustrer certains photographes engagés par les Musées, qui observent passivement les

¹²⁰ Cf. l'allusion à un 21 juillet animé dans le restaurant *Au Bailliage* à Tournai, lettre du tenancier à Coremans du 22 juillet 1944, n° 383.

¹²¹ Note du 12 mai 1944 de Coremans aux membres de l'expédition, n° 395.

¹²² Déclaration de Coremans du 1^{er} septembre 1944, n° 403.



Fig. 16 Expédition photographique dans la province de Brabant (juillet 1944). A108938.

destructions¹²³. En octobre 1944, Coremans exprime ses craintes au CGPAP suite au désir manifesté par plusieurs agents, notamment des laborants, de quitter leur poste pour « occuper ailleurs des positions plus lucratives¹²⁴ », dans l'industrie privée. Coremans propose de revaloriser le statut des agents, particulièrement du personnel temporaire.

En 1945, les circonstances restent délicates et le travail de photographie garde tout son sens. Le photographe Gilbert Moors signale un déplacement d'urgence : « In Kerniel vlak bij de kerk van het klooster « Coolen¹²⁵ » is een vliegende bom gevallen en heeft er vele schade aangericht (die schoone reliekkast is ongeschonden). Het ware misschien wenschelijk dat ik er zoo spoedig

¹²³ « Het is hier in Waasland de tweede kerk die beschadigd werd sedert de bevrijding : eerst Verrebroeck, dan Ruppelmonde... en er blijft zooveel te doen. Dagbladenreporters komen hier vrij en vrank buitenzichten (zelf troepen afdelingen, enz., zie fotos in antwerpsche illustraties als De Zondagvriend) fotografieren en off cieel aangestelde kunstfotografen mogen niet werken voor algemeen nut ! » (« Il s'agit de la deuxième église abîmée depuis la libération ici au pays de Waes : d'abord Verrebroeck, puis Ruppelmonde... et il reste encore tant à faire. Les journalistes viennent tranquillement photographier les vues extérieures (même les divisions des troupes, etc., cf. photos dans des illustrations anversoises comme De Zondagvriend) et les photographes d'art off cieels ne peuvent pas faire leur travail d'utilité publique ! »). Lettre du collaborateur scientifique que Buvé à Loose du 28 novembre 1944, n° 443.

¹²⁴ Lettre de Coremans à Sillevaerts du 23 octobre 1944, n° 304.

¹²⁵ Abbaye cistercienne de Kolen à Kerniel, commune de Looz, arr. Tongres, prov. Limbourg.



Fig. 17 Lors de l'expédition en Flandre orientale (avril 1944), arrêt à la brasserie Torrekens à Aigem. A108937.

mogelijk fotos zou gaan maken van hetgeen er nog te fotografeeren was want het zou misschien beschadigd worden door de regen¹²⁶. » Au mois de février 1945, Coremans s'inquiète des « bombardements continus et intenses des centres d'Anvers et de Liège... ». Il constate l'arrêt de l'activité des collaborateurs locaux, conscient qu'il ne peut les contraindre à reprendre les opérations photographiques, tant le risque est grand ; il ignore également tout des indemnisations dont pourraient bénéficier les victimes d'accident de la part de l'État. Charles Sillevaerts l'informe en le renvoyant à l'arrêté-loi du 18 février 1945 instituant « un régime provisoire d'avance sur pensions au bénéfice de certaines victimes d'accidents physiques issus de faits de guerre¹²⁷ ».

Écueils et obstacles, tout au long

Les autorisations

Les autorités occupantes instaurent assez rapidement une « restriction du droit de photographier¹²⁸ », « Il est interdit de photographier des installations militaires, des formations militaires et des engins militaires. Sont également considérés comme installations militaires les ponts ayant une importance militaire, les carrefours et les chemins de fer¹²⁹. » Pour pouvoir travailler, les photographes et collaborateurs scientifiques doivent donc disposer – en sus d'une carte de légitimation et d'une carte d'identité – d'un accord écrit (« Bescheinigung »). Il semble que la procédure ne soit pas établie de façon rigoureuse : la demande

¹²⁶ « Une bombe volante est tombée près de l'église du monastère de Kolen à Kerniel, occasionnant de nombreux dégâts (le joli reliquaire est intact). Il serait peut-être souhaitable que j'aille dès que possible prendre en photo ce qu'il reste encore à photographier car il se peut que la pluie occasionne de nouveaux dégâts. » Lettre de Moors à Coremans du 5 février 1942, n° 506. Les bombes volantes (V1 et V2) sont en usage de juin 1944 à mars 1945.

¹²⁷ Lettre de Coremans à Sillevaerts du 6 février 1945 et réponse de celui-ci le 19 février 1945, n° 403.

¹²⁸ Ordonnance du 2 juillet 1940 concernant la restriction du droit de photographier.

¹²⁹ Même ordonnance.



Fig. 18 Durant l'expédition dans le Limbourg, en mai 1944, moment de délassement pour Jan Vlug (collaborateur scientifique) et Robert de Hoe (photographe). M285761.

d'autorisation est tantôt introduite auprès du Kunstschutz, tantôt auprès de l'Ortskommandantur¹³⁰ ; celle-ci est délivrée tantôt directement par la Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich, tantôt par la Kreiskommandantur¹³¹. Par contre, il est purement et simplement interdit de photographier et d'être muni d'un appareil photographique dans les deux provinces f andriennes, dans l'arrondissement d'Anvers et le long de l'Escaut à une distance de 15 kilomètres de ses rives¹³². Ces territoires sont souvent appelés « zone interdite » et nécessitent, en plus du permis habituel, une autorisation expresse pour chaque mission – assez souvent obtenue, il est vrai¹³³ –, assortie d'une simple « autorisation de circuler¹³⁴ ». En février 1942, « de nouvelles dispositions de l'autorité occupante soumettent la prise de clichés d'immeubles sinistrés à une autorisation particulière à solliciter par le Commissariat Général¹³⁵ ». Mais la réglementation est plus précise : cette autorisation n'est nécessaire que si les dégâts ont été subis pendant les six mois précédant leur photographie. Il arrive qu'une

¹³⁰ État-major au niveau de la localité.

¹³¹ État-major au niveau de l'arrondissement. Au début de l'année 1942, la possession d'une autorisation allemande n'est pas encore systématique. En mars de cette année, le photographe Lafotte témoigne de sa visite par deux fois à la Kommandantur : « Maintenant autre chose a [sic] mon avis il serait prudent de me munir d'une pièce en allemand attestant que je travaille pour une administration car j'ai déjà été emmené 2 fois à la Kommandantur avec mon appareil et relâché [sic] après avoir certifié que je n'avais pas pris de photo de tel et tel bâtiment ou [sic] sont installés des services allemands (...) ». Lettre de Lafotte à Coremans du 12 mars 1942, n° 487.

¹³² Ordonnance du 12 novembre 1940. Ceci vaut pour les prises de vue extérieures seulement.

¹³³ Mais pas toujours : ainsi, Coremans signale en 1942 à Duhameeuw que « Tous les photographes opérant dans les deux Flandres et dans l'arrondissement d'Anvers vont recevoir leur autorisation de photographier à l'extérieur, excepté Mr. Houtart. Les autorités allemandes – pour des raisons que j'ignore – l'ont écarté. Je crains que son beau-frère, Mr. Meertens, par esprit de solidarité, ne nous quitte en même temps. » Lettre de Coremans à Duhameeuw du 27 février 1942, n° 465.

¹³⁴ En dépit des ces autorisations, certains photographes ne manquent pas de redoubler de précautions : ainsi, Delville qui, pour ne pas être soupçonné d'activités douteuses, transfère son matériel vers l'église d'Aertselaar en plusieurs trajets ; s'il est contrôlé, il ne peut de cette façon être surpris en possession d'un matériel photographique complet. Cf. la lettre de Delville à Coremans du 4 octobre 1944, n° 452.

¹³⁵ Lettre de Campus à Coremans du 24 février 1942, n° 386.



Fig. 19 Expédition photographique dans la province de Hainaut (juillet 1944), à Tournai, devant le beffroi. M285759.

seule autorisation orale soit accordée et suffisante dans certains cas – celui par exemple de Lefrancq, qui peut ainsi photographier les cloches à l'intérieur du dépôt de Mons en 1943.

Corollaire de ce système des autorisations : les innombrables contrôles, dont témoigne notamment Lefrancq. « Le travail est assez pénible ici, comme ailleurs je crois, on est continuellement arrêté pour la visite des papiers et du matériel et ce sont chaque fois de longues et pénibles explications et discussions avec des gens qui ne semblent pas comprendre¹³⁶. »

Les autorisations portent également sur d'autres domaines : le droit de pouvoir user d'un permis de conduire (« autorisation de circulation¹³⁷ », valable pour une voiture¹³⁸ ou une moto) et d'un contingent mensuel d'essence, le droit de posséder un vélo – ou plutôt de rester en possession de son vélo, à condition de l'employer à des fins professionnelles –, le droit de disposer d'une ligne téléphonique, etc.

Dès le mois de septembre 1944, il s'agit d'obtenir, cette fois de la part des autorités alliées, des autorisations de photographier, et particulièrement dans les régions

¹³⁶ Lettre de Lefrancq à Coremans du 8 août 1944, n° 489.

¹³⁷ À demander au chef du Service des Autorisations de Circulation automobile.

¹³⁸ Ce qui ne protège pas des réquisitions allemandes. Lixon justifie son faible rendement passager ainsi : « (...) je suis très [sic] souvent requisitionné [sic] par la KREISKOMMANDANTUR de CHARLEROI, pour transporter des membres de divers services de l'armée occupante ». Cf. la lettre de Lixon à Coremans du 8 décembre 1943, n° 494.

d'opérations militaires des armées anglaise et canadienne d'une part, américaine de l'autre. Deux photographes sont affectés à chacune de ces zones (t' Felt et Moors pour la zone anglo-canadienne, Maes et Hendriks pour la zone américaine). Ces autorisations sont d'autant plus nécessaires lorsqu'il est question de traiter certains bâtiments occupés par les troupes. « Les autres photographes auront la liberté de travailler dans la partie libre de la Belgique¹³⁹ ». La théorie paraît simple ; dans les faits, l'information du bouclage des zones est relayée, ce qui nuit aux déplacements des photographes à travers le pays et entrave donc leur travail. Mais en avril 1945, la Belgique n'est plus considérée comme « zone d'opérations » ; la seule pièce essentielle pour pouvoir photographier est une autorisation délivrée par la Sûreté d'État.

Le matériel

La question du matériel est vitale. La procédure est la suivante : les différents « offices centraux¹⁴⁰ » délivrent non seulement des autorisations d'achat, mais transmettent également les coordonnées des sociétés auprès desquelles peut s'adresser Coremans pour obtenir ses produits¹⁴¹. Il arrive que les MRAH doivent contourner le manque de fourniture de certains produits en commandant des matières premières à partir desquelles ils pourront fabriquer le produit en question.

Gevaert est la principale société qui fournit les services des Musées en produits photographiques. Les autres firmes sollicitées pour l'achat de matériel photographique sont : Perutz, Mimosa, Agfa et Schleussner¹⁴².

Le contingentement des produits photographiques est imposé à partir du début de l'année 1942¹⁴³. Il s'établit pour chaque client à 60 % des quantités qui lui ont été livrées en 1941, et est à répartir sur douze mois, à raison d'un douzième par mois. Cette répartition, de nature à poser des problèmes liés aux variations de l'activité photographique au cours d'une année (demande accrue pendant la belle saison), sera modifiée en avril. En ce qui concerne les MRAH, il semble que l'on ait distingué, pour établir les contingents, les commandes propres des Musées et les commandes faites dans le cadre de l'activité du CGRP¹⁴⁴. Au fur et à mesure, les pourcentages offerts s'amenuisent et se précisent pour chaque type de produit. Ainsi, dans la circulaire du 3 août 1943, la firme Gevaert ne propose plus que 24 % des livraisons de l'année 1941 en ce qui concerne les films de studio, 16 % pour ce qui est des plaques, 12 % des papiers et 7 % des roll-films¹⁴⁵. Au fil du temps également, les contingents ne sont plus calculés sur la base des quantités commandées durant l'année 1941, mais bien sur les prix payés pour commander tel type de matériel, ce qui explique que lorsque le contingent s'avère insuffisant, on se rabatte sur du matériel de second choix¹⁴⁶. Malgré les insistance de Coremans, mais également des Commissariats sous l'égide desquels il travaille, il est très difficile de dépasser les contingents imposés. Lorsqu'à un moment donné, la situation s'améliore, la firme Gevaert le communique à ses clients et leur annonce la possibilité de commander un supplément. En octobre 1944, la société annonce l'abrogation du contingentement.

Le manque de stock contraint de temps à autre les MRAH à restreindre l'activité de certains de leurs photographes, en termes d'endroits à visiter, de photos à prendre¹⁴⁷, etc.

Activités à risque

Vers la mi-octobre 1942, Coremans est appelé au Kunstschutz où on lui confirme ce qu'il avait entendu dire : certains des agents de la DAP seront soumis au travail obligatoire. Avec cran, Coremans leur répond que dans ce cas, il arrête son action. Il faudra attendre le mois de février 1943, pour que, lors de la venue de Rosemann

¹³⁹ Lettre de van Puyvelde à Lavachery du 3 novembre 1944, n° 421.

¹⁴⁰ Le plus sollicité est clairement l'Office central des Produits chimiques. Mais les MRAH ont également des contacts avec l'Office belge des Benzols (benzine), l'Office central des Métaux non-ferreux, l'Office central du Bois, l'Office central des Textiles, etc.

¹⁴¹ Coremans est quelquefois contraint de demander des attestations au Kunstschutz qui doivent justifier l'importance des activités des services de Coremans, afin de lever le blocage imposé aux firmes par le principe du contingentement des produits.

¹⁴² Hormis les produits purement photographiques, les services de Coremans ont également d'importants besoins en matières premières de tous les genres. Elles sont fournies par quelques sociétés récurrentes : De Keyn (fabrication de couleurs, vernis et émaux), J. Blockx fils (fabrication de couleurs), Gevaert (produits photographiques), Léon Dalez (menuiserie, lambris, moulures, installations), Kahn Frères, entreprise juive sous administration allemande (papiers sensibilisés, matériel pour bureaux de dessin, appareils solaires et électriques pour la photographie industrielle, reproduction instantanée de plans et documents quelconques), Les Editions M^{ce} Devaivre (éditions d'ouvrage, travaux d'imprimerie), Maison Naert (produits photographiques), Fluos, qui deviendra plus tard Entreprise Bonew ou Boneff (matériel d'éclairage), Entreprise Gérard Pleuger (produits chimiques), Maison Smits (matériel électrique), Mathieu Camerlinck (produits chimiques et industriels), Agfa-Photo (matériel de photographie et de cinématographie), Entreprise A&J. Draguet, département photo (matériel photographique), Longini (constructions métalliques en tous genres), Adolphe Dangotte (ameublement, tissus, tapis, argenteries, porcelaines, cristaux), Imprimerie M. de Salle, Pharmacie centrale de Belgique (produits pharmaceutiques et chimiques, herboristerie, droguerie), Philips, département Lampes photographiques, Henkart, Van Velsen & Laoureux (instruments scientifiques, produits chimiques, installations complètes de laboratoires).

¹⁴³ Circulaires du 13 mars et du 18 avril 1942, n° 417. Dès le 1^{er} avril 1942, Capart décide de ne plus accepter de commandes de la part du public, « excepté dans le cas où une nécessité d'ordre scientifique que serait démontrée ». Cf. l'ordre de service du 30 mars 1942, n° 628.

¹⁴⁴ Lettre de Coremans à la firme Gevaert du 2 juin 1942, n° 417.

¹⁴⁵ Même si, en décembre de la même année, certains pourcentages sont légèrement revus à la hausse.

¹⁴⁶ Les prix sont, en effet, quasiment restés fixes durant la période des hostilités : « Depuis 1940 nos prix de vente en Belgique n'ont été augmentés qu'une seule fois, et cela d'un pourcentage particulièrement minime. » Circulaire de la firme Gevaert à ses clients du 20 octobre 1944, n° 417. Ou encore : « Depuis mai 1940 les prix de nos produits n'ont été augmentés que de 12,5 % en moyenne ; cette hausse est excessivement minime en comparaison de celle subie par presque tous les autres produits industriels belges. » Circulaire de la firme Gevaert à ses clients du 28 octobre 1944, n° 417.

¹⁴⁷ Ainsi par exemple, en mars 1944, on demande à plusieurs photographes de réduire le nombre de clichés mensuels à cinquante. Cf. la lettre de Coremans à Rolland du 28 mars 1944, n° 418.

aux Musées, il soit décidé que les collaborateurs de Coremans seront considérés comme « wissenschaftliche Mitarbeiter » et donc exonérés du travail obligatoire.

Néanmoins, dans la pratique, des convocations à la Werbestelle¹⁴⁸ avant un départ en Allemagne s'organisent encore en février et mars 1943 : cela concerne notamment Marcel Lenaerts, Jean Thissen et Roland Painsdaveine. Il est à remarquer que chaque fois, l'agent est libéré grâce à l'intervention de Rosemann. Le Kunstschutz agit donc comme un véritable médiateur, souvent favorable au pays occupé, entre l'autorité militaire allemande et la population belge soumise à la réquisition¹⁴⁹. Au sujet de l'idée de conserver au maximum son personnel en Belgique, Coremans consulte Lefébure, qui le soutient pleinement, même s'il doit plaider sa cause au Kunstschutz. Coremans poursuit : « Il (Lefébure) me donne aussi le conseil – si c'est absolument indispensable – de laisser partir 3-4 agents plutôt que d'arrêter notre action. Il me soutiendra 100 % si j'ai des ennuis plus tard à ce sujet¹⁵⁰. » L'intérêt de la patrie avant celui des individus, donc, dans le chef du fonctionnaire du CGRP.

Un des arguments de Coremans pour conserver son personnel est de rappeler que le travail effectué par ses services est « une mission de guerre¹⁵¹ ». Dans la même lettre, Coremans évoque la possibilité d'engager douze étudiants au Service de Documentation, ce qui constituerait leur période de travail obligatoire, et satisfierait les deux parties. Il suggère à Leurs d'intervenir dans ce sens auprès de l'Office du Travail idoine, soit celui de Bruxelles.

Visiblement, même si beaucoup ont été convoqués à la Werbestelle, peu de personnes participant aux activités des services de Coremans ont réellement dû se soumettre au travail obligatoire. Paul Broermann, né en 1916, dont Coremans demande la libération à l'Office du Travail de Bruxelles le 12 mai 1944, est engagé chez *Brinker Eisenwerke* à Neder-over-Heembeek ; celle-ci est obtenue dès le 19 mai. Pour beaucoup d'autres, cela fonctionne par le système des sursis : les agents obtiennent un délai supplémentaire avant de devoir se soumettre au travail obligatoire. Ainsi, on sait par exemple qu'Edmond Dubrunfaut est convoqué une première fois le 29 septembre 1943, obtient un sursis jusqu'au 5 octobre 1943, est à nouveau convoqué le 5 octobre 1943, reçoit un nouveau sursis jusqu'au 1^{er} janvier 1944, puis est contraint de partir en Allemagne le 11 janvier 1944¹⁵² ; il parvient encore à reporter son départ jusqu'au 31 mars, puis encore

jusqu'au 30 juin 1944 ; il devient ensuite réfractaire. André Duhaméeuw réclame, en juillet 1943, la prolongation de sa carte de légitimation et de celle des travailleurs de son courtoise (notamment son laborant) « le plus tôt possible, car on ramasse constamment les jeunes gens ici en rue et en tous lieux publics¹⁵³... ». Il est vrai que l'idée d'engager un maximum de personnel doit a priori contenter tout le monde : la mission photographique, reconnue par les autorités ennemies, progresse plus rapidement, et les personnes engagées évitent le travail obligatoire en Belgique ou en Allemagne.

Un autre cas à part : celui de Lixon. Décrit par Coremans comme le seul photographe disposant d'une voiture afin de couvrir quatre arrondissements hennuyers (Lesse, Charleroi, Thuin et Philippeville), il est fréquemment réquisitionné avec son véhicule pour les déplacements des autorités allemandes, ce qui ne lui laisse que peu de temps pour les activités photographiques. On pouvait également obtenir une libération du travail obligatoire ou un sursis pour des raisons de santé, comme Jules Parenté, photographe à Bouillon. Gustave Piavaux a, lui, été transféré en Allemagne, sans qu'on sache s'il était déjà au service des MRAH à ce moment-là. En effet, il fait savoir, en mai 1943, qu'il vient d'échapper au travail obligatoire, mais poursuit : « J'espère avoir échappé définitivement à un nouveau séjour forcé Outre-Rhin¹⁵⁴. »

Dès le début de l'année 1944 (les mois de mars et d'avril surtout), les exemptions sont de plus en plus difficiles à obtenir : « L'autorité occupante aurait averti Mr. COREMANS qu'à partir de fin juillet, début août le travail de photographie deviendrait totalement impossible, ces exemptions ne pouvant plus être maintenues¹⁵⁵. »

En février 1944, Arthur Van Egroo est porté disparu. Sa femme annonce qu'il n'est pas revenu d'une convocation à la Kreiskommandantur de Neufchâteau et qu'elle reste sans nouvelles de lui. Cette affaire semble, de façon étonnante, assez peu émouvoir Geubel et les Musées. Le premier se contente d'affirmer que cette arrestation « serait étrangère à son activité photographique », élément qui paraît suffire à apaiser les consciences¹⁵⁶. Et même, le collaborateur scientifique que s'inquiète assez rapidement de la question de la récupération du matériel qui lui avait été

¹⁴⁸ Bureau de recrutement allemand.

¹⁴⁹ Cf. le rapport manuscrit non daté (vers le mois de mars 1943) de Coremans, n° 206.

¹⁵⁰ *Ibidem*.

¹⁵¹ « Oorlogsopdracht », cf. la lettre de Coremans à Leurs du 28 avril 1943, n° 227.

¹⁵² L'ordre est sans équivoque, et menaçant : « Si vous ne vous présentez pas au départ ou si vous partez avec un autre transport ou par une autre Station, il sera donné aussitôt ordre de prendre des sanctions contre vous. Ces sanctions seront aussi appliquées contre les membres de votre famille en cas où [sic] vous ne prendriez pas le départ, vous n'auriez pas emprunté le train désigné, pris le départ dans une autre station ou ne pas être trouvable [sic]. C'est pourquoi il dépend de vous et de l'intérêt de votre famille d'observer ces instructions. Les motifs ne [sic] non départ ne seront, en principe, plus admis. » Cf. la lettre de la Werbestelle de Tournai sans date, n° 242.

¹⁵³ Lettre de Duhaméeuw à Coremans du 2 juillet 1943, n° 465.

¹⁵⁴ Lettre de Piavaux à Coremans du 30 mai 1943, n° 450.

¹⁵⁵ Lettre de Schoolmeesters à Dautrebande du 20 mars 1944, n° 373.

¹⁵⁶ Quelques lignes tout de même qui font montre d'une certaine sollicitude : « Je regrette de ne pas avoir appris la chose avant samedi, car je suis allé ce jour-là à Arlon et j'aurais pu m'enquérir à la prison... où se trouve d'ailleurs enfermé depuis un mois mon collaborateur pour la région : Mr. Gourdet. Je vais écrire 1) à Madame V.E. 2) au docteur Hollenfeltz pour qu'il fasse ses recherches à Arlon. Depuis 2 mois Mr. Van Egroo avait été souffrant et avait cessé son activité photographique. Le 4 de ce mois il m'annonçait joyeusement sa guérison et la reprise de son travail (...). Je vous tiendrai au courant des nouvelles que je pourrai recueillir. » Lettre de Geubel sans mention du destinataire du 15 février 1944, n° 471. En août 1944, on apprend la nouvelle du décès du docteur Hollenfeltz : « Il a été tué au cours d'une fusillade mais les détails manquent. » Lettre de Geubel sans mention du destinataire du 28 août 1944, n° 471. Une lettre postérieure précise qu'il a été « assassiné brutalement par la Gestapo dans la nuit du 25 août. Il a été défendu à quiconque d'assister à son enterrement. Le Luxembourg perd son meilleur historien et folkloriste. » Lettre de Geubel sans mention du destinataire du 18 septembre 1944, n° 471.

confié et qui demeurait chez lui. En mars, il se rend au domicile de l'infortuné à cette fin, et ne dit mot de son sort. Il est de nouveau fait mention de lui, sans allusion aucune aux événements décrits, en septembre 1944. Il se trouve quelque part en Hollande, chargé de missions militaires.

Deux noms sont néanmoins liés à la déportation dans ce qu'elle a de plus profond : les photographes Laurent Meertens et Léon Houtart, beau-frère et assistant du premier, « qui ne sont pas revenus des geôles allemandes¹⁵⁷ ». Meertens est arrêté par les Allemands le 7 mai 1943. Son parcours est diffus, mais il semble qu'il perde la vie en mai 1945, atteint du typhus. Houtart est exécuté en octobre 1944 à Munich.

Rares sont les cas de collusion avec l'ennemi. Les frères Frans et Jozef Sinaeve, photographes travaillant en Flandre occidentale, sont accusés de collaboration – à tort, selon Janssens de Bisthoven. Ils sont emprisonnés à Dixmude¹⁵⁸ à partir du 8 septembre 1944. En réalité, ils – et plus précisément l'un d'entre eux, Frans – sont suspectés de faire partie de la Gestapo, visiblement sur simple rumeur diffusée par deux jeunes ouvriers de Kortemark¹⁵⁹, où sont établis les deux photographes. Les Musées, par le truchement de Coremans et de Janssens de Bisthoven, témoigneront de façon spontanée en faveur des deux frères. Il semble qu'ils seront libérés une première fois, avant d'être à nouveau internés le 12 mai 1945. On leur promet une libération dans les quatorze jours, à la condition que Frans ne s'établisse dorénavant plus à Kortemark. Il n'est donc pas tout à fait disculpé. Dans les faits, les deux frères seront seulement libérés à la fin du mois de juillet. Par la suite, ils continueront à travailler pour les Musées.

Le personnel peut subir une forme d'expropriation. En décembre 1944, Lafotte est contraint de quitter son habitation de Dinant et s'installe à Ath : « Voilà encore toute la famille en route, pour la 3^e fois dans ma vie il a encore fallu partir. L'artillerie anglaise est dans la propriété et naturellement il ne faisait pas très sûr de rester ici¹⁶⁰. »

Environ la moitié des membres des expéditions photographiques déclare avoir eu des activités de résistance quelconques. Elles touchent souvent à des travaux de photographie : fabrication de faux papiers d'identité au profit de réfractaires, photographie de documents militaires allemands à l'avantage de l'Angleterre, développement de films pour des mouvements de la résistance¹⁶¹, etc., mais pas toujours : recueil et hébergement de réfractaires, pilotes ou parachutistes anglais ou américains, de juifs, ou simplement de personnes recherchées ; aide (sous la forme de colis de vivres) aux prisonniers, dont on favorise parfois l'évasion, soutien aux services de renseignements... Cette résistance pouvait également prendre une forme éthique :

Jules Maes indique avoir refusé à deux reprises de photographier des groupes allemands, comme une compagnie entière, « en 18x24 avec quatre copies par clichés, ce qui représentait une somme conséquente¹⁶² ». D'autres étaient prêts à beaucoup pour se soustraire au travail au profit des Allemands : Parenté s'est présenté plusieurs fois à la Werbestelle avec de faux certificats médicaux et même des radiographies ne lui appartenant pas¹⁶³, avec succès !

Les entraves au travail

Il arrive que la mise à l'abri des œuvres d'art – sous la forme d'un transfert physique ou sous la forme d'une protection sur place, par emballage par exemple – paralyse le travail des Musées. Les pièces d'art de l'abbaye d'Averbode¹⁶⁴, où veut se rendre une mission photographique en septembre 1942, sont inaccessibles. L'abbé prévient que depuis 1939 ou 1940, les principales œuvres d'art ont été mises en sécurité : ne restent donc disponibles à la photographie que les bâtiments, peintures et particularités architecturales¹⁶⁵. En octobre 1943, Coremans réitère son souhait : il est à nouveau éconduit. Suite à un incendie en décembre 1942, les pièces d'art importantes de l'abbaye ont été transférées chez des particuliers, initiative qui doit rester secrète. À Zoutleeuw¹⁶⁶, le curé se montre réticent à accueillir t' Felt qui souhaite photographier quelques éléments précieux mis à l'abri¹⁶⁷.

Les réparations des photographes sont durement affectées par les faits de guerre. Alexis Delboeuf témoigne des destructions qu'a subies la ville de Huy en août 1944 : « Notre quartier a été durement touché. Ma chambre noire, et deux autres pièces sont démantibulées. Nous avons dû quitter la maison, et procéder au déménagement... Pour les travaux de photographie, je dispose des locaux du Royal Photo Club de Huy¹⁶⁸. » En septembre 1944, c'est au tour de la maison de René De Wilde d'être considérablement endommagée¹⁶⁹. Moors, qui voit sa maison lourdement touchée en novembre 1944, parvient à modérer :

« Thuis zijn meest al de ruiten kapot, deuren uitgeslagen plafonds afgevallen enz. Alles is nu toch reeds « onder dak » doch het heeft fink binnengeregend. Er is geen schade aan het fotomateriaal nog aan de clichés van het Museum. Geen van allen slapen

¹⁵⁷ Note de Coremans à Lord Methuen du 4 février 1946, n° 19.

¹⁵⁸ Chef-lieu d'arrondissement, prov. Flandre occidentale.

¹⁵⁹ Arrond. Dixmude, prov. Flandre occidentale.

¹⁶⁰ Lettre de Lafotte à Coremans du 29 décembre 1944, n° 487.

¹⁶¹ Anecdote qui vaut la peine d'être relatée : Messiaen déclare qu'il a « imprimé de milliers de photos de De Gaulle, Churchill pour être vendues au profit des réfractaires » ! Cf. le questionnaire rempli par Messiaen au sujet d'éventuelles activités de collaboration ou de résistance durant la guerre (11 décembre 1944), n° 293.

¹⁶² Cf. le questionnaire rempli par Maes au sujet d'éventuelles activités de collaboration ou de résistance durant la guerre (28 novembre 1944), n° 293.

¹⁶³ Cf. le questionnaire rempli par Parenté au sujet d'éventuelles activités de collaboration ou de résistance durant la guerre (27 novembre 1944), n° 293.

¹⁶⁴ Commune de Montaigu-Zichem, arrond. Louvain, prov. Brabant flamand.

¹⁶⁵ Lettre du prélat à Coremans du 4 septembre 1942, n° 357.

¹⁶⁶ Arrond. Louvain, prov. Brabant flamand.

¹⁶⁷ Lettre de Coremans à Roggen du 27 août 1942, n° 526.

¹⁶⁸ Lettre de Delboeuf à Coremans du 28 août 1944, n° 450.

¹⁶⁹ Lettre de Vanden Walle sans mention du destinataire du 29 septembre 1944, n° 531.

thuis, dus niemand heeft kwetsuren nog émoties gehad¹⁷⁰ ».

En janvier 1945, le photographe t' Felt annonce le bombardement de sa maison, lors duquel il est blessé aux jambes¹⁷¹. Son activité semble à l'arrêt durant quelques mois, avant la reprise des contacts avec les Musées en mai.

Plus globalement, le contexte perturbé est quelquefois bien peu propice au travail des photographes. Parenté dit s'être rendu à Pussemange¹⁷², en juin 1944, pour y travailler dans la région, mais a dû renoncer. « Les armées occupantes cernaient tous les bois des alentours, ainsi que les villages, il m'était impossible de travailler là dans de telles conditions¹⁷³. » Gilbert Van der Linden s'étend sur les événements dévastateurs que subit la ville de Diest durant le mois de septembre :

« We zijn hier echter nog niet veilig; bijna elken nacht komen er duitsche vliegers en pas eenige dagen geleden vielen er in vollen dag bommen op het centrum der stad: een rij huizen is zwaar beschadigd en er waren 13 slachtoffers en veel gekwetsten. De geweldige troepenverplaatsing schijnt geen einde te nemen. De ziekenhuizen liggen vol gekwetsten uit de Kempen waar op sommige plaatsen vreeselijk wordt gevochten. Bij de eerste veilige gelegenheid verzend ik u de clichés¹⁷⁴. »

Les circonstances de guerre éloignent Parenté de la tâche qui le lie aux Musées. Il stoppe son activité suite à des affaires familiales : son fils, qui travaillait avec lui, est emprisonné en mars 1945 à Arlon, pour avoir fréquenté avec trop d'insistance la pharmacie du frère de Léon Degrelle, Edouard Degrelle, sise à Bouillon. Selon son père, il la fréquentait pour y acheter des produits photographiques, des médicaments et pour y procéder à de petites expériences chimiques¹⁷⁵.

De même, Clément Dessart se voit, en décembre 1944, contraint de fuir Waha¹⁷⁶, théâtre d'opérations militaires où il est établi, pour rejoindre Chimay à vélo, avec sa fille¹⁷⁷.

¹⁷⁰ « Chez moi la plupart des carreaux sont cassés, les portes sont vermoulues, les plafonds sont effondrés, etc. Tout est resté sur pied mais il a beaucoup plu à l'intérieur. Le matériel photo et les clichés du musée ne sont pas endommagés. Personne n'a été blessé ou émotionnellement touché car personne ne dormait à la maison. » Lettre de Moors à Coremans du 14 novembre 1944, n° 506. À la même période, la maison de Loose est également bien endommagée. Cf. la lettre de Moors à Loose du 29 novembre 1944, n° 506.

¹⁷¹ Lettre de t' Felt à Loose et Coremans du 10 janvier 1945, n° 526.

¹⁷² Commune de Vresse-sur-Semois, arrond. Dinant, prov. Namur.

¹⁷³ Lettre de Parenté à Coremans du 10 juin 1944, n° 510.

¹⁷⁴ « Cependant nous ne sommes pas encore en sécurité ici ; des aviateurs allemands viennent presque chaque nuit et il y a à peine quelques jours, des bombes sont tombées dans le centre-ville en plein jour : une rangée de maisons a été sévèrement endommagée et il y a eu 13 victimes et de nombreux blessés. Le formidable déplacement des troupes est interminable. Les hôpitaux sont remplis de blessés de la Campine où des affrontements terribles ont eu lieu par endroits. Je vous enverrai les clichés dès qu'une occasion sûre se présentera. » Lettre de Van der Linden à Vanden Stock du 21 septembre 1944, n° 530. À ce même sujet, cf. également l'allusion à la vie dans les caves de Vankesbeeck, dans sa lettre à Coremans du début du mois de mai 1944, n° 534.

¹⁷⁵ Lettre de Parenté à de Gérardon du 22 mars 1945, n° 510. Edouard Degrelle est assassiné par des résistants en juillet 1944.

¹⁷⁶ Commune de Marche-en-Famenne, arrond. de Marche-en-Famenne, prov. de Luxembourg.

¹⁷⁷ Lettre de Dessart à Looze du 26 décembre 1944, n° 456.

Dans certaines agglomérations est imposé un couvre-feu, qui astreint les photographes, sauf autorisation expresse, à terminer leur journée de travail à une heure peu tardive (avant 20 h 30 par exemple, dans le cas des frères Sinaeve, heure-limite permise à Kortemark).

Enfin, des lieux de travail potentiels pour les photographes peuvent avoir été investis pour des raisons diverses d'urgence. Marcel Vankesbeeck se voit ainsi, en décembre 1944, dans l'impossibilité de travailler : « Van den Heer Leyssens had ik lijsten ontvangen voor de [sic] Stedelijke Museum, ongelukkig werd deze wijk zwaar geteisterd, en in bovengemeld museum werden dan de diensten van de bevoorrading onder gebracht, wat mij in de onmogelijkheid bracht te werken (...)»¹⁷⁸ »

En contact avec l'Occupant et les propriétaires d'œuvres d'art

On pourrait se demander si les autorités allemandes, n'ayant pu, en dépit de leur acharnement, s'imposer pour conduire l'entreprise photographique, ont passé commande ou exigé des photos quelconques de la part du Service photographique. La réponse est claire : ce cas de figure est peu fréquent¹⁷⁹. La seule véritable exception date du mois de juin 1941 : Coremans signale à Leurs que le Service photographique a réalisé des prises de vue et des macrophotographies à la demande du Kunstschutz : « Cela concerne des traces de corrosion sur les vitraux d'Anderlecht. Les tirages ont été livrés aujourd'hui¹⁸⁰. » En janvier 1941, la demande du Kunstschutz porte sur la fourniture de la documentation photographique la plus complète possible sur l'église d'Ardoois, qu'Hitler s'était plu à dessiner en 1917¹⁸¹. En mai 1943, Rosemann fait allusion à une commande de photos dans un courrier à Coremans. En janvier 1944, Vande Walle fait référence à une mission commandée par Rosemann à Alost, lui octroyant un exemplaire de chaque cliché¹⁸².

L'immixtion allemande se manifeste plutôt sous la forme de tentatives locales de garder un œil sur les activités de Coremans. En septembre 1942, la Kreiskommandantur de Tournai réclame, comme cela avait été indiqué précédemment, au photographe local, en l'occurrence Messiaen, et par le truchement de Coremans, une copie de chacune

¹⁷⁸ « J'ai reçu de M. Leyssens des listes pour le [sic] Musée municipal, hélas ce quartier a été ravagé et les services de ravitaillement ont été interrompus dans le musée susmentionné, ainsi je me suis retrouvé dans l'impossibilité de travailler (...) ». Lettre de Vankesbeeck à Coremans du 12 décembre 1944, n° 534. Il s'agit du musée de la ville de Malines.

¹⁷⁹ Il est donc fait usage ici de l'argument du silence.

¹⁸⁰ Lettre de Coremans à Leurs du 26 juin 1941, n° 347.

¹⁸¹ Lettre de Leurs à Coremans du 29 janvier 1942, n° 447.

¹⁸² Lettre de Vande Walle à Tralbaut du 16 janvier 1944, n° 531.

des prises de vue, à titre de « prise de connaissance¹⁸³ ». Coremans se soumet à cette exigence, du moins en théorie.

Dans le même ordre d'idées, il est arrivé que les autorités d'occupation photographient elles-mêmes certaines œuvres d'art : en mars 1942, un photographe allemand, du nom de Ludwig, entreprend la photographie de la statue de la Madone de Michel-Ange, « laquelle a été sortie à cet effet de son abri sur ordre de la Commandantur. Nous avons essayé de photographier cette statue par la même occasion, mais comme il lui faut beaucoup de temps et que d'autre part il n'aime pas être dérangé pendant son travail par le travail d'autres photographes, nous ne sommes parvenus à prendre que 2 clichés de détails¹⁸⁴. »

D'autre part, les activités des services de Coremans semblent assez méconnues. La ville de Liège demande, en 1942, des subsides au CGRP pour exécuter des clichés des monuments en danger¹⁸⁵. Faute de publicité, l'action de Coremans est menacée par des initiatives belges allant dans le même sens. Coremans propose à Leurs, en novembre 1941, de publier dans les journaux une annonce officielle mentionnant l'intérêt des Musées envers les collections photographiques figurant le patrimoine du pays, et ce afin d'éviter que d'autres organismes s'en emparent. Nous savons qu'en janvier 1944, le bourgmestre d'Anvers émet le souhait de voir photographier dans sa ville tous les bâtiments historiques d'une certaine valeur. Et la ville d'Anvers ne manquera pas d'ériger ses propres activités parallèles : on trouve ainsi la trace d'une commission anversoise qui a pour but de rassembler la documentation la plus complète possible (photos, plans, gravures, etc.) concernant les monuments historiques de la ville, en vue de leur éventuelle restauration s'ils venaient à être endommagés¹⁸⁶.

Dans les premières années de guerre, les Musées n'annoncent pas systématiquement le passage de leurs équipes photographiques. Pour la grosse majorité des pièces à photographier, les opérateurs ne rapportent guère de désagréments particuliers quant à l'accueil sur place et à l'obtention d'un accord amical. On ne relève que quelques difficultés isolées : il n'a pas été facile de

traiter avec le curé de Kalloo¹⁸⁷. Le président de la fabrique de l'église Saint-Gommaire de Lierre¹⁸⁸ soupçonne une exploitation et même un truquage des photos à des fins de propagande¹⁸⁹.

Il semble qu'à part l'autorisation à exhiber aux autorités occupantes, on se soit peu préoccupé de se présenter aux locaux comme des travailleurs chargés d'une mission d'utilité publique. Au début de l'opération, soit en 1941, le photographe Maes détaille ses ennuis lors de son arrivée sur un lieu à photographier.

« Je me suis alors retourné sur celle [l'église] des Récollets (ou Notre-Dame) où il y a beaucoup de bonnes choses à faire. Je me suis présenté chez le curé qui était absent et parti on ne savait où ; je me suis mis directement au travail et ai vu arriver de toute la vitesse de ses jambes un jeune vicaire qui m'a demandé mes papiers, puis le curé est arrivé en trombe en demandant « Qu'est-ce que c'est que ça » Nouvelle exhibition des papiers, ma carte d'identité à [sic] été retournée sur toutes ses faces, puis avec un soupir, il a dit que tout cela avait été fait bien à la légère, qu'on aurait dû écrire au doyen qui aurait écrit aux prêtres de chaque église. J'ai répondu comme il convenait, tout en gardant les distances et il a dû s'incliner, mais quel héraisson¹⁹⁰. »

Albert Buvé fait allusion aux mêmes types de difficultés en réclamant une carte officielle avec photo attestant la qualité de collaborateur scientifique que des MRAH : « Il ne nous est jamais possible de rien exhiber et une telle carte contribuerait à mettre les particuliers, le clergé et les administrations en confiance vis à vis de ceux qui, comme nous, demandent à voir leur trésor¹⁹¹. » Maes rapporte les réponses évasives voire ignorantes de l'un ou l'autre curé,

¹⁸³ Vocabulaire allemand « Einsichtnahme », qui a aussi les sens de consultation et de vérification. Cf. la lettre de la Kreiskommandantur de Tournai au Service photographique des MRAH du 13 septembre 1942, n° 376 ; cf. également les lettres de Coremans à Messiaen et de Coremans à la Kreiskommandantur de Tournai du 15 septembre 1942, n° 502.

¹⁸⁴ Lettre de Meertens à Coremans du 28 mars 1942, n° 500. Sans que cela soit établi de façon infaillible, il doit s'agir de cet opérateur qui photographie une série d'œuvres d'art dès la fin de l'année 1941 ou le début de l'année 1942, cf. *supra*, p. 263.

¹⁸⁵ Lettre de Bourgault à Coremans du 17 juin 1942, n° 384.

¹⁸⁶ « Commissie voor de beveiliging van de Antwerpsche kunsthistorische gebouwen ». Cf. la coupure de presse du *Het Laatste Nieuws* du 25 mai 1944, n° 348, et la lettre du secrétaire de cette commission à Coremans du 2 juin 1944, n° 350. Toujours à Anvers, il convient de mentionner l'initiative menée par le Musée Royal des Beaux-Arts qui, bien avant la guerre, possédait son propre service de photographie, et qui a photographié la plupart de ses peintures.

¹⁸⁷ Périphérie d'Anvers. « De pastoor gaf niet de noodige toelating om IN de kerk fotos te nemen...of liever stelde hij condities die aller werk beletten : Gyselinck moest niet fotografieren gedurende de diensten, moest niet alleen in de kerk blijven en had dus maar 20 minuten tijd in de voormiddag en een 1/2 uur in de namiddag. Het schijnt dat de pastoor zoo met iedereen handelt en dat hij gezworen vijand is van kunst, enz. » (« Le pasteur n'a pas délivré l'autorisation nécessaire pour prendre des photos DANS l'église... ou plutôt, il a imposé des conditions qui empêchent tout travail : Gyselinck ne peut ni prendre de photos pendant les offices, ni rester seul dans l'église, ce qui lui laisse seulement 20 minutes le matin et une demi-heure l'après-midi. Il semble que le pasteur agisse ainsi avec tout le monde et qu'il soit un ennemi juré de l'art, etc. »). Lettre de Buvé à Coremans du 18 mars 1944, n° 443.

¹⁸⁸ Arrond. de Malines, prov. d'Anvers.

¹⁸⁹ Échange de correspondances datant des mois de juin et juillet 1945, n° 349.

¹⁹⁰ Lettre de Maes à Coremans du 21 décembre 1941, n° 496. Ou encore : « J'ai continué par l'église St Joseph, où il y a beaucoup de choses à faire, lambris, statues, tableaux, chaire, etc, mais ici j'ai dû discuter vingt minutes avec le curé qui disait que tout cela n'était pas très catholique, qu'il y avait du boche en dessous ; de plus, ayant appris qu'il y avait une chapelle sur le côté de l'église, je m'suis rendu samedi pour y travailler quand le curé est arrivé me demandant ce que je faisais là. Je lui ai répondu : «Vous voyez, je travaille.» Rien de tout cela, a été sa réponse, dans l'église mais pas dans la chapelle. Je lui ai demandé, en fin de compte s'il voulait que j'arrête, que je plierai bagage et que je ferai rapport le soir. Sa réponse : «Faites ce que vous voulez, mais nous connaissons très bien l'histoire, surtout celle de la révolution française? » Lettre de Maes à Coremans du 30 décembre 1941, n° 496.

¹⁹¹ Lettre de Buvé à Tralbaut du 8 janvier 1943, n° 443.

très défiant lorsqu'il s'agit de dévoiler tout ou partie de leur trésor¹⁹². Mais la tendance générale n'est pas celle-là. Il faut croire qu'on ne vivait pas, en Belgique, dans un climat de méfiance et de suspicion en outrance.

Dans d'autres cas, il convient de gagner la coopération des résidents du bâtiment en question. En cette matière, les photographes se heurtent parfois au zèle de certains, comme ce commandant de brigade qui, en mai 1944, empêche Alfons Gyselinck et Buvé de photographier l'ancien château de Massemen¹⁹³ qui sert de caserne à la police, invoquant un ancien règlement belge défendant les photographies à l'intérieur d'un bâtiment militaire¹⁹⁴.

Les opérateurs livrent, dans l'ensemble, un travail correct et sans bavure. Leur passage ne laisse de mauvais souvenirs qu'à de rares exceptions près. Certains prennent leur précaution, comme le curé de l'église Notre-Dame du Sablon, van Hemebryck :

« S'il est question de lumière électrique – ce que j'ignorais – il doit être entendu que l'église n'aura rien à supporter de ce chef et que les fils ne causeront aucun ennui. J'apprends en effet qu'à S^{te} Gudule on s'en est plaint. Tout se passera en dehors des heures des offices, si pendant ces 3 semaines il s'en présentait que nous ne pouvons prévoir¹⁹⁵ »

D'autres, comme le conservateur du Musée national de Gaesbeek, G. Lockem, ou le Conservateur délégué des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, Marguerite Devigne, préférèrent éviter l'ingérence des services de Coremans : ils avancent qu'ils disposent déjà d'un cliché de toutes les œuvres qu'ils conservent, et sont très peu coopérants¹⁹⁶. Le curé de l'église Saint-Pierre d'Anderlecht se plaint de la présence un peu trop longue d'un échafaudage dans son église¹⁹⁷ (f.g. 20). Le curé de Linkebeek¹⁹⁸, Th. de Kock, réserve également un accueil mitigé aux membres de l'expédition qui se rend dans son église en juillet 1944 : il les prie tout simplement de s'en aller¹⁹⁹ ! En Flandre occidentale, le pasteur de l'église Sainte-Walburge de Bruges se plaint du manque de respect de la part du photographe Houtart, qui souhaite opérer à l'intérieur de l'église durant des journées consacrées à des cultes importants. Le chanoine de la cathédrale de Tournai exprime en août 1944 son mécontentement suite à la persistance d'un échafaudage à l'intérieur de l'édifice : « À ma connaissance, cet échafaudage n'a pas encore servi. Je vous prie donc de bien vouloir terminer vos travaux d'ici le 1^{er} septembre. La cathédrale n'étant pas destinée à servir de garage pour matériel d'entrepreneur, je désire que celui-ci soit enlevé pour la date indiquée²⁰⁰. » Le cha-



Fig. 20 Les échafaudages occupent un espace considérable (ici lors de l'expédition photographique dans le Brabant, en août 1944, église Sainte-Geneviève à Oplinter). M285755.

noine Scarmure, curé-doyen de la collégiale de Soignies, révèle quelques diffcultés avec le photographe Lefrancq en décembre 1943. Ce dernier éprouve peu de respect pour l'ordre du mobilier à l'intérieur de l'église, prenant prétexte de sa fonction de photographe envoyé par les MRAH ; il va jusqu'à remettre au sacristain la somme de 100 francs à titre de pourboire²⁰¹ !

La solution peut être la formation et le recours à des précautions d'ordre moral : le principal collaborateur scientifique de la province de Luxembourg, Geubel, se préoccupe de donner aux photographes qui travaillent dans cette province « quelques traits de la psychologie ardennaise, utile à connaître dans leurs démarches²⁰² ».

Il arrive que le respect de la condition de livrer une épreuve des photos prises chez le propriétaire soit bancal, parce que tardif, et influence négativement les éventuelles missions photographiques futures : les livraisons traînent ou sont morcelées, il faut beaucoup d'insistance dans le chef des propriétaires pour obtenir leur dû²⁰³.

¹⁹² Lettre de Maes à Coremans du 15 septembre 1942, n° 496.

¹⁹³ Commune de Wetteren, arr. de Termonde, prov. de Flandre orientale.

¹⁹⁴ Lettre de Buvé à Coremans du 6 mai 1944, n° 443 ; lettre de Coremans au commandant de la police de Beveren-Waes du 8 mai 1944 et lettre de Coremans au major Schoolmeesters également du 8 mai 1944, n° 475.

¹⁹⁵ Lettre du curé à Coremans du 12 juillet 1942, n° 357.

¹⁹⁶ Événements datant de la fin de l'année 1942 et du début de l'année 1943, n° 357.

¹⁹⁷ Lettre du curé Pétré sans mention du destinataire du 15 mars 1944, n° 357.

¹⁹⁸ Arrond. Hal-Vilvorde, prov. Brabant flamand.

¹⁹⁹ Lettre de Lavachery au curé du 25 juillet 1944, n° 357.

²⁰⁰ Lettre de Dewinter à Messiaen du 16 août 1944, n° 376.

²⁰¹ Lettre du chanoine Scarmure à Coremans du 23 décembre 1943, n° 380.

²⁰² Lettre de Geubel à Coremans du 20 juillet 1943, n° 396.

²⁰³ C'est par exemple le cas du chanoine Van den Gheyn de la cathédrale Saint-Bavon de Gand, qui menace de ne plus accorder à l'avenir d'autres autorisations de photographier. Cf. la lettre de Van den Gheyn à Coremans du 30 octobre 1942, n° 371.

Les activités de laboratoire et de restauration

Même si l'essentiel du temps est consacré aux activités photographiques, le laboratoire n'est pas complètement à l'arrêt, loin s'en faut²⁰⁴. De manière générale, les véritables restaurations sont réduites à la portion congrue. Il s'agit de parer au plus pressé, en déplaçant les œuvres d'art dans des abris que l'on tente de climatiser en y contrôlant l'humidité au mieux ou en protégeant par un enveloppement ou un recouvrement les objets fragilisés. On procède également à quelques petites analyses de laboratoires, au profit d'autres sections des MRAH essentiellement, dans le sens d'une identification de matériaux ou d'une datation par exemple.

À la suite des bombardements du mois de mai 1940, des peintures murales sont mises au jour sur certaines parois de la collégiale de Nivelles, ainsi qu'à Tournai, dans les églises Saint-Brice et Saint-Quentin. Les interventions du laboratoire débutent au mois de septembre 1940, soit à un moment où les œuvres d'art, en partie exposées à l'air libre, avaient déjà souffert des intempéries : il est donc question de sauver ce qui peut l'être. Les couleurs et les liants de ces peintures murales sont également analysés d'un point de vue chimique et microchimique.

La châsse de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles, fortement endommagée lors de l'incendie de l'édifice en mai 1940, est transportée aux Musées en février 1942. Cette pièce, perdue en tant qu'œuvre d'art, ne sera pas restaurée : ses restes subissent un traitement minimum de nettoyage et de remise en état, garantissant leur valeur historique et archéologique.

Dès le mois de juin 1942, le secrétaire général du ministère de l'Instruction publique commande une étude et un rapport technique à Coremans sur l'humidité et ses influences sur les œuvres d'art qui seraient mises à l'abri dans des endroits non prévus pour la conservation d'œuvres d'art importantes.

Pour des entreprises de grande envergure et externalisées, les services des MRAH concluent des contrats en bonne et due forme. Ainsi, en juillet 1942, la société de J. Vosch, spécialisée dans le domaine des vitraux d'art, s'engage à assurer la dépose de tous les vitraux antérieurs au XVIII^e siècle de la collégiale Sainte-Waudru de Mons. Ce travail est terminé à la fin du mois de décembre de la même année²⁰⁵. En septembre 1942 débutent les tractations qui vont aboutir à la construction d'un toit de protection au-dessus du portail roman de l'église de Wellen. L'entreprise n'est pas menée par les services de Coremans,

qui se contentent d'encourager la construction et de payer les frais.

En association avec Max Winders, conseiller au CGRP, le laboratoire étudie le conditionnement des abris du château de Lavaux-Sainte-Anne, et préconise l'achat d'appareils idoines. Cette démarche permet aux œuvres d'art de sortir intactes de leur séjour dans le château. On procède également, dès le mois de juin 1943, à la photographie scientifique (fluorescence, ultra-violet, infrarouge et macrophotographies) des peintures mises à l'abri dans ce même château. Cette opération, assurée par t' Felt, nécessite l'installation complète d'un atelier de pose et d'une chambre noire.

Le laboratoire met au point un gel de silice afin d'éviter l'achat à l'étranger de cette substance hygroscopique utilisée en grandes quantités pour le conditionnement de l'air des abris destinés à recevoir les œuvres d'art. Il semble que Capart et Coremans, en association avec le CGRP, aient également eu le projet de constituer une collection d'échantillons provenant de bâtiments et d'objets d'art. Dans les faits, cette intention paraît être restée lettre morte²⁰⁶.

Opportunisme et genèse de l'Institut, aux fondations guerrières

Un certain nombre d'éléments corroborent l'idée du manque de clarté qui affecte le contexte dans lequel évoluent les activités de protection artistique ; contexte dont a profité Coremans pour sortir son épingle du jeu. Les attributions des différents organismes mêlés à cette vaste entreprise, mal définies, se chevauchent quelque peu. Leurs, dans ses lettres à Coremans, le qualifie de « Buitengewoon Adviseur voor Monumentenzorg » ; Coremans lui-même ne signe jamais sous ce titre, mais bien en tant que « chef des Laboratoires et du Service photographique », ensuite uniquement « chef des Laboratoires ». Chacun tire la couverture à soi. Il est pourtant vrai que Coremans, quand il s'adresse à Leurs, n'agit pas en tant que chef du Laboratoire et du Service photographique, mais bien en tant que conseiller au profit du CGRP.

En juin 1941 s'ouvre une petite polémique au sujet de la rémunération supplémentaire octroyée à Coremans par le CGRP pour ses fonctions temporaires dans le contexte du sauvetage du patrimoine. L'inspecteur des finances du CGRP avance deux arguments : l'absence de charge supplémentaire de travail pour l'intéressé et la propriété des négatifs accordée aux Musées²⁰⁷, bien que le CGRP dispose d'un service photographique également. Selon lui, si une rétribution devait être reconnue à Coremans, elle devrait être à la charge de la DAP. Coremans se dit prêt à confier au CGRP toutes les activités qu'il endosse durant le conflit. Mais il s'oppose résolument à être considéré comme agent de la DAP, et préfère même plutôt renoncer à sa rétribution complémentaire. Il ne comprend pas la réaction de cet inspecteur des finances : c'est le CGRP qui

²⁰⁴ Pour une description exhaustive et précise des tâches accomplies, cf. les rapports trimestriels de la période 1940-1945 (nos 140 à 145), les p. 19-20 du rapport intitulé *Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles (Belgique). Département de la Documentation belge et Laboratoire de recherches physico-chimiques. Activités de ces départements, avec la coopération du Service de Défense civil, pendant la période 1940-1944, au profit du patrimoine et des œuvres d'art historiques belges* (n° 127), ainsi que, dans les archives des MRAH, le n° 4 de la boîte 152, intitulé « Paul Coremans », 1934-1949.

²⁰⁵ Cf. le cahier des charges du 28 juin 1942 rédigé par la DAP, n° 375.

²⁰⁶ Lettre de Capart à Leurs du 6 décembre 1940, n° 403.

²⁰⁷ À ce sujet, voir n. 44.

a fait appel à ses compétences et c'est de lui qu'il a reçu un certain nombre de missions. Les conseillers provinciaux du CGRP sont également payés, pour leurs activités, par le CGRP, tandis que les frais inhérents à leurs activités (comme la construction d'un abri pour œuvres d'art, par exemple) sont liquidés par la DAP. Il pense que l'activité de son service correspond à ce schéma-là. On décide *in fine* que son indemnité, diminuée de moitié, sera assumée par le CGRP.

Coremans est, par l'arrêté du 4 janvier 1943, « chargé de travaux techniques à la Section d'Architecture et Restauration des Edifices anciens au Commissariat Général à la Restauration du Pays pour une période d'un an prenant cours le 1^{er} janvier 1943²⁰⁸ ». Cette fonction est prolongée par un nouvel arrêté du mois d'août 1944, prenant ses effets le 1^{er} janvier de la même année. Ce mandat prend fin prématurément en date du 1^{er} octobre 1944, suite aux circonstances qui touchent le CGRP à ce moment-là.

En septembre 1943, un document qualifie Coremans de « chargé de mission au Commissariat Général de la Défense Aérienne Passive. À ce titre, il a la direction de la prise de vue des monuments historiques et des œuvres d'art, à travers tout le pays et porte la responsabilité scientifique du traitement chimique des trésors d'art mis en sûreté²⁰⁹. »

Il est certain que Coremans a perçu l'occasion qui lui était offerte de développer l'activité de ses services et la vitrine qui était mise à leur disposition. Dès janvier 1943, il réfléchit à un système qui permettrait de pérenniser les activités entreprises durant la guerre, et donc indirectement de viabiliser un institut éventuellement autonome... Conscient que l'État ne pourra supporter indéfiniment les coûts occasionnés par ces activités, il suggère l'instauration d'un droit de reproduction et des méthodes de diffusion de cette documentation photographique (sous la forme d'images d'art, par exemple). Il propose également que les bénéfices réalisés fournissent « la caisse du Patrimoine de nos Musées », au lieu que ceux-ci soient directement versés au Trésor²¹⁰. Dès le mois de mars 1943, le principe de la viabilité financière des activités photographiques est entériné suite à l'approbation de cette proposition, grande étape vers l'autonomie. Il est explicitement décidé que le Patrimoine des Musées royaux d'Art et d'Histoire peut bénéficier des sommes perçues, pour autant qu'il liquide les dépenses occasionnées par les travaux extérieurs de clichage que la Documentation belge aura à faire exécuter dans l'avenir. L'autorisation officielle du projet est octroyée par le ministère de l'Instruction publique en juin 1943. Il s'agit non seulement de permettre la poursuite du travail de prises de vue, mais aussi de mettre un terme au pillage commercial – par des grandes sociétés éditrices comme celle du Bruxellois Raymond Dupriez, par exemple – rendu possible par le très faible prix demandé pour obtenir une épreuve photographique.

Dès 1943 donc, Coremans a conscience qu'il a réalisé un travail énorme et qu'il est en droit de réclamer

l'« indépendance ». Cela se manifeste dans sa note du 14 mai 1943 dans laquelle il expose le projet d'autonomie vis-à-vis des Musées, et d'érection d'un « service central d'iconographie des monuments historiques et des œuvres d'art belge²¹¹ ». Tout aurait très bien pu, sans ce jusqu'au-boutisme, s'écrouler après la défaite allemande, comme nombre d'entreprises fugaces entamées durant les années de guerre. Sans la Seconde Guerre, quel déploiement aurait connu l'Institut ?

Les services de Coremans ont en quelque sorte dû accepter de perdre leur début d'identité (cf. des mentions telles « le service photographique de la Défense Aérienne Passive²¹² »), de se mettre au service d'autrui, pour mieux s'affirmer par la suite, grâce à la qualité du travail fourni. Remarquons en outre que les activités photographiques constitueront la clef de voûte qui parviendra à convaincre le plus grand nombre de la nécessité de poursuivre sur la même voie, reléguant les opérations de laboratoires et de restauration au second plan.

La rigueur avec laquelle l'entreprise photographique a été conduite se mesure à l'aune des reproches qui ont été formulés : ceux-ci sont rarissimes, au point qu'il convient de rapporter l'unique cas rencontré. En février 1943, Coremans s'adresse à son supérieur hiérarchique : « [...] suivant des renseignements que vous avez reçus de source compétente, on reproche à mon service qui assure en ce moment la photographie des monuments anciens et des œuvres d'art à travers tout le pays, de ne pas travailler avec suffisamment de méthode, au point que des bâtiments et des objets sont rephotographiés, alors qu'il en existe déjà de bons documents ». Cette affaire bénigne ne connaîtra visiblement aucune suite. Cette rigueur est avant tout le fait de la personnalité de Coremans, austère, peu expansif et exigeant. Il l'énonce lui-même, en s'adressant au photographe Rodolphe Gaffé : « À plusieurs reprises, après votre départ, je me suis remis à contempler votre sélection en couleurs de nos trois vases : c'est vraiment magnifique ! Je suis emballé au point de pouvoir dire que jamais de ma vie je n'ai rien vu de semblable. De par ma nature, je suis peut-être assez avare de compliments, mais cette fois, je ne puis m'empêcher de vous congratuler et de rendre hommage à vos qualités techniques et artistiques²¹³. » Les lettres de sa main sont le plus souvent laconiques, se gardant bien d'adopter toute attitude empathique ou sentimentale. Néanmoins, ses correspondants, dont certains sont eux bien plus prolixes, ne cachent pas leur attachement à la personnalité de Coremans. À ce propos, le témoignage de Frans de Ridder est exemplaire. Touché par la plus profonde des misères physiques et la turpitude morale, confiant à la neurasthénie²¹⁴, tant la situation le répugne, il ne manque pas de souligner son amitié sincère

²⁰⁸ Arrêté du Commissaire général à la Restauration du Pays ff du 4 janvier 1943, n° 1157.

²⁰⁹ Attestation de Dautrebande du 14 septembre 1943, n° 1157.

²¹⁰ Cf. la lettre de Coremans à Lavachery du 28 janvier 1943, n° 403.

²¹¹ Note intitulée « Transformation du service de la Documentation belge des Musées royaux d'Art et d'Histoire, en un service central d'iconographie des monuments historiques et des œuvres d'art belge », n° 1.

²¹² Attestation rédigée le 4 décembre 1941 par Rooryck, chef du Service technique de la DAP, n° 342.

²¹³ Lettre de Coremans à Gaffé du 29 août 1944, n° 470.

²¹⁴ Dans une lettre poignante, il aborde de manière frontale son souhait d'en finir avec la vie. Cf. la lettre de de Ridder à Coremans, non datée, n° 455.

envers Coremans, et ce, comme il l'indique, suite à une conversation qu'il a eue la veille avec ce dernier, qui peut probablement se montrer beaucoup plus chaleureux de vive voix.

La motivation et les connaissances locales des collaborateurs scientifiques et (dans une moindre mesure) des photographes est une des autres raisons du succès. Le cas de Buvé en Flandre orientale est, à cet égard, édifiant : au moyen de force arguments, il cherche à augmenter le contingent de photos dont il dispose afin de mieux couvrir sa région²¹⁵. Dans le même ordre d'idées, il est superflu de rappeler l'investissement total de Geubel.

Ce personnel scientifique, actif durant la Seconde Guerre, l'est resté bien après. Pour ne prendre que l'exemple de la province de Luxembourg, Edmond Fouss est devenu conservateur du Musée Gaumais ; Arsène Geubel a travaillé et milité en faveur du patrimoine jusqu'à sa mort, le 15 septembre 2010, à l'âge de 97 ans. C'est lui qui a incité la fille de Clément Dessart à vendre ses négatifs à l'IRPA en 2006. Tous ces contacts en province ont formé les générations suivantes de chercheurs locaux, et ont contribué, par les relations tissées avec l'IRPA, à la renommée de l'Institut dans toute la Belgique.

Dans une note rédigée en avril 1945 à l'adresse du Commissaire Général à la Protection Aérienne Passive, Coremans donne son analyse rétrospective, et prépare l'avenir. Il fait notamment remarquer combien la perte d'une œuvre d'art importante peut faire parler d'elle, parfois bien plus que la mort de nombreux citoyens. Ce qui l'incite à penser que dès que la guerre sera terminée, les organismes qui se sont préoccupés de la protection des œuvres d'art durant le conflit reprendront leurs affaires courantes. « Il ne pourrait d'ailleurs en être autrement, puisque, en temps de paix, seule la P.A.P. pense à une guerre future et à toutes les conséquences désastreuses qui peuvent en résulter²¹⁶. » Il s'agit donc, selon Coremans, d'établir un cadre légal et pratique devant permettre à la PAP de coordonner et de superviser les opérations de protection du patrimoine.

Il est frappant de constater à quel point, dans les archives qui ne concernent pas directement les MRAH, les références aux services de Coremans sont rares, voire presque absentes. C'est le cas par exemple dans les procès-verbaux des séances de la Commission pour la protection artistique. Même s'il conviendrait d'abord d'élargir l'enquête sur la base d'un plus grand volume d'archives – les archives de l'ancien ministère de l'Instruction publique, par exemple –, il faut donc peut-être relativiser le rôle qu'ont pris les services photographiques et le laboratoire durant la guerre ; ou éventuellement en conclure le manque de conscientisation général face à l'importance du projet mené par Coremans. La discrétion et l'âpreté qualifient le travail de celui-ci, ce qui est tout à son honneur.

Toute son action trouvera son aboutissement en 1948, lorsque l'arrêté du Régent érige officiellement les ACL, sur des principes et avec un fonctionnement qui sont toujours bien actuels. Cette nouvelle institution, indépendante des Musées royaux d'Art et d'Histoire, se

consacre officiellement à l'inventaire, l'étude scientifique et la conservation des œuvres d'art, au bénéfice de tout le pays. L'IRPA est né.

Annexes

Index des personnes

Personnel extérieur aux MRAH

NB : beaucoup de titres, rattachés à des institutions neuves ou récentes, ne sont pas immuables. Notons également que ces fonctions sont celles exercées durant la période de la guerre.

Acke, Victor : conseiller provincial (Flandre occidentale) à la Protection des Monuments Historiques au CGRP

Béguin, Fernand : président de l'Union des Photographes Professionnels de Belgique (UPPB)

Bouchery, Herman : conservateur du Musée Plantin-Moretus d'Anvers, puis conservateur des collections abritées au château de Lavaux-Sainte-Anne

Bossier, J. : directeur de la DAP

Bourgault, Camille : conseiller provincial (Liège) à la Protection des Monuments Historiques au CGRP

Brigode, Simon : conseiller provincial (Brabant, arrondissement de Nivelles) à la Protection des Monuments Historiques au CGRP (s'occupe également de superviser les missions dans le Hainaut, notamment celles de Lixion)

Buisseret, Auguste : ministre de l'Instruction Publique

Campus, F. : commissaire provincial (Liège) au CGRP

Christophe, Lucien : directeur délégué de l'Administration des Beaux-Arts au Ministère de l'Instruction Publique, puis directeur de l'Administration des Beaux-Arts

Colette : commissaire régional à la restauration de Wavre-Nivelles

Coppens, R. : directeur de la DAP

Cornette, Henry : conservateur du Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers

Custers, Jozef L. : commissaire général au CGRP

Dautrebande, Lucien : commissaire général à la PAP

de Beer, Jos : conservateur du musée Sterckshof (Deurne), président de la Commission interdépartementale pour la Sauvegarde des Cloches

de Callataÿ : inspecteur à la Protection des Œuvres d'Art au CGPAP

Delaunoy, L. : chef de bureau au CGPAP

de Pierpont de Rivière, Edouard : conseiller archéologique (provinces de Namur et de Luxembourg) au CGRP, membre de la Commission royale des Monuments et Sites.

de Tollenaere : commissaire provincial à la PAP

Devigne, Marguerite : conservateur-délégué des Musées royaux des Beaux-Arts de Bruxelles

Dupuis : conservateur du Musée des Beaux-Arts de Gand

Ferond, M. : inspecteur général à la PAP

Flouquet, Pierre-Louis : Architecte, chef des Informations au CGRP

Gavache, A. : inspecteur au CGPAP

Gilbert, M. : commissaire provincial (Namur) au CGRP

Grimonpont, L. : président de la Commission des Cloches

²¹⁵ Cf. la lettre de Buvé à Coremans du 30 mars 1944, n° 443.

²¹⁶ Lettre de Coremans à Sillevaerts du 17 avril 1945, n° 1157.

Henry, J. : directeur de la DAP
Hens, J. : inspecteur à la DAP puis directeur du CGPAP
Hintjens, I. : conseiller provincial (Limbourg) pour la Conservation des Monuments Historiques au CGRP
Huysmans, Camille : bourgmestre d'Anvers et ministre de l'Instruction publique
Janssens de Varebeke, Eugène : conservateur au musée Mayer van den Bergh d'Anvers puis chargé de mission photographique par le CGRP
Kuypers, Julien : secrétaire général du ministère de l'Instruction publique
Lefébure : directeur général du CGRP
Lemaire, Raymond : assistant du conseiller général pour la Conservation des Monuments Historiques au CGRP
Leurs, Stan : conseiller général pour la Conservation des Monuments Historiques/à la Protection des Bâtiments au CGRP
Magnette : chef de la PAP de Bruxelles
Mauquoi, M. : secrétaire du service B au CGRP
Muls, Jozef : directeur général de l'Administration des Beaux-Arts au sein du ministère de l'Instruction publique ; président de la Commission consultative pour la protection des monuments et des œuvres d'art contre les dangers de la guerre, ou Commission pour la Protection Artistique en temps de guerre
Nyns, Marcel : secrétaire général du ministère de l'Instruction publique
Rekelbusch : conservateur du musée de la ville de Bruges
Reper : commissaire régional (Tournai) à la PAP
Rock : responsable de la comptabilité à l'Administration générale des Beaux-Arts ; secrétaire de la Commission consultative pour la protection des monuments et des œuvres d'art contre les dangers de la guerre
Roggen, D. : conseiller provincial (Brabant) pour la Conservation des Monuments Historiques au CGRP
Rolland, Paul : commissaire adjoint à la restauration de Tournai, puis conseiller provincial (Hainaut) pour la Conservation des Monuments Historiques au CGRP
Romsee, Gérard : secrétaire général du ministère des Affaires intérieures et de la Santé publique (dont dépend la PAP)
Rosemann, Heinz Rudolf : responsable du Kunstschutz en Belgique
Schoolmeesters : inspecteur à la DAP ; agent de liaison pour la mise en sécurité des œuvres d'art au CGPAP
Sillevaerts, Charles : commissaire général à la PAP
Suttens, M. : conservatrice de la Société archéologique et folklorique de Nivelles et du Brabant wallon
Vaerwijk, Valentinus : conseiller provincial (Flandre orientale) pour la Conservation des Monuments Historiques au CGRP
van Puyvelde, Leo : directeur général du Service de la Protection du Patrimoine culturel, Administration générale des Beaux-Arts ; conservateur en chef des Musées royaux des Beaux-Arts
Verecken, Gaspard : attaché à l'Administration des Beaux-Arts
Vergeynst, K. : commissaire provincial (Anvers) au CGRP
Verwilghen, Charles : commissaire général à la Restauration du pays
Verwilghen, Raphaël : Directeur du Service B (ou Service Reconstruction) au CGRP, puis directeur général du CGRP

Viérin, Jos : conseiller provincial (Flandre occidentale) au CGRP
Weil-Legrand, G.P. : directeur de l'École nationale de la PAP (ENPA)
Winders, Max : conseiller provincial (Anvers) aux Monuments Historiques au CGRP ; conseiller-délégué pour la Protection des Œuvres d'Art (ou conseiller à la Protection Artistique) à la Direction générale des Beaux-Arts, ministère de l'Instruction Publique
Yernaux : commissaire provincial (Hainaut) au CGRP

Collaborateurs des MRAH (agents de l'État, officiels et officieux)

Remarques préalables :

- Le (ou les) nom(s) indiqué(s) entre parenthèses renvoie(nt) aux collaborateurs immédiats de la personne en question.
- N'ont été listés que les noms qui émaillent les archives concernant la thématique traitée, c'est-à-dire essentiellement les membres des expéditions et quelques responsables qui chapeautent les opérations. Les membres du personnel interne qui travaillent sur le site des Musées ne sont pour la plupart pas repris.
- Le nom est suivi du titre et de la province d'activité.

Andries, François : photographe, Anvers (**Leyssens**)
Antony, R. : photographe, Flandre occidentale
Arnou, Emile : photographe, Brabant (**Lemaire**)
Becker, Paul : photographe, Brabant
Bijtebier, Paul : photographe, Brabant
Bögemann, W. : photographe, Anvers
Bommer, Jules : conservateur délégué des MRAH, président de la Commission consultative du Service de la Documentation artistique
Bonew (ou Boneff ou Bonev), Vladimir : photographe (éclairages)
Broermans, Paul : collaborateur scientifique, Brabant et Limbourg
Brunninghausen de Harven, Pierre : collaborateur scientifique, Liège (**Maes**)
Burton, Armand : photographe, Namur (**de Pierpont, Hayot**)
Buvé-Pauwels, Albert : collaborateur scientifique, Flandre orientale (**Gyselincx**)
Capart, Jean : conservateur des Musées royaux d'Art et d'Histoire
Claes, Léon : photographe, Brabant (**Terweduwe**)
Coremans, Paul : responsable du Service photographique et des Laboratoires des MRAH ; conseiller extraordinaire (ou conseiller archéologique ou conseiller archéologique extraordinaire) à la Protection des Monuments et Œuvres d'Art au CGRP
Cracco, Emiel : photographe, Flandre occidentale
Debels, Octave : photographe, Flandre occidentale
de Borchgrave d'Altena, Joseph : conservateur adjoint aux Musées royaux d'Art et d'Histoire
de Coster, Auguste : responsable des Laboratoires

- de Gérardon, Étienne** : chef du Service de la Documentation belge
- De Hoe, Robert** : photographe, Brabant et Hainaut
- Delboeuf, Alexis** : photographe, Liège (**Piavaux, Bourgault**)
- Delpire, François** : photographe, Hainaut
- Delville, Joseph** : photographe (opérateur principal), Anvers (**Leysens**)
- De Meester de Betzenbroeck, Hervé** : collaborateur scientifique, Limbourg
- Denorme, Caesar** : collaborateur scientifique, Flandre occidentale
- De Ridder, Frans** : collaborateur scientifique, Anvers
- Dessart, Clément** : photographe, Namur et Luxembourg (**Dubrunfaut et Geubel**)
- Destrait** : collaborateur scientifique, Hainaut
- De Thier, Henri** : collaborateur scientifique, Namur
- De Trazegnies, Jean** : collaborateur scientifique, Luxembourg (**Hendriks**)
- De Vos, Marcel** : technicien (électricien)
- Devriese, Jozef** : photographe, Flandre orientale
- De Wilde, René** : photographe (opérateur principal), Flandre orientale
- Dossogne, Henri** : photographe, Namur
- Dubrunfaut, Edmond** : collaborateur scientifique, Namur et Luxembourg (**Dessart**)
- Duhameeuw, André** : photographe (opérateur principal), Flandre occidentale
- Fallon, Emmanuel** : photographe, Bruxelles
- Fouss, Edmond** : collaborateur scientifique, Luxembourg
- Froment, Paul** : photographe, Brabant
- Gaffé, Rodolphe** : photographe, Brabant (Bruxelles et environ)
- Geubel, Arsène** : collaborateur scientifique, Luxembourg
- Gévaudan, Marcel** : collaborateur scientifique, Brabant (Bruxelles, **Gaffé**)
- Gheude, G.** : photographe
- Gondry, L.** : photographe, Luxembourg (**Geubel**)
- Goolaerts, Fernand** : collaborateur scientifique, Flandre orientale (remplace **van de Weerd** au début de l'année 1945)
- Gyselinck, Alfons** : photographe, Flandre orientale (**Buvé**)
- Hawotte, André** : collaborateur scientifique, Hainaut
- Hayot, E.** : collaborateur scientifique, Namur (**Burton**)
- Hendriks, Emile** : photographe, Luxembourg (**Geubel**)
- Henri, L.** : photographe, Luxembourg (**Fouss**)
- Hollenfeltz, Jean L.** : collaborateur scientifique, Luxembourg (**Maquet**)
- Houtart, Léon** : photographe, Flandre occidentale
- Jacob, Henri** : photographe, Luxembourg (**Geubel**)
- Janssens, Bernard** : photographe, Anvers
- Janssens de Bisthoven, Aquilin** : collaborateur scientifique, Flandre occidentale, puis collaborateur libre au service de la Documentation belge des Musées royaux d'Art et d'Histoire
- Janssens de Varebeke, Eugène** : photographe, puis collaborateur scientifique
- Janssens-Marescaux, P.** : photographe, Flandre occidentale
- Jensen, Jurgen** : photographe, Flandre orientale
- Joosen, C.** : photographe, Anvers
- Lafotte, Norbert** : photographe, Namur
- Lavachery, Henry** : conservateur adjoint des Musées royaux d'Art et d'Histoire, puis conservateur des Musées royaux d'Art et d'Histoire
- Lefrancq, Marcel G.** : photographe, Hainaut
- Leysens, Isidore** : collaborateur scientifique, Anvers (**Delville**)
- Leysens, Jozef** : photographe, Brabant (**Vanderveken**)
- Libert** : photographe, Hainaut (**Destrait**)
- Lixon, Raymond** : photographe, Hainaut, mais aussi Brabant, Namur et Liège (**Brigode**)
- Loose (ou Looze), Louis** : secrétaire du Service photographique, puis collaborateur libre au service de la Documentation belge des Musées royaux d'Art et d'Histoire
- Loosen, Prosper** : photographe, Brabant (**Van der Linden**)
- Maes, Jules** : photographe, Liège (**Bourgault**)
- Maquet, Roger** : photographe, Luxembourg (**Fouss, Hollenfeltz, Geubel**)
- Marquet, Léon** : collaborateur scientifique, Luxembourg (et aussi région de Charleroi)
- Marquet, René** : collaborateur scientifique, Luxembourg
- Meertens, Laurent** : photographe, Flandre occidentale (**Viérin**)
- Melotte, Marcel** : photographe, Limbourg
- Messiaen, Jules et Séverin** : photographes, Hainaut (**Rolland**)
- Mogin, Jean** : collaborateur scientifique, Hainaut
- Monasch, Max (ou Van Eynde, Jean)** : collaborateur scientifique, Namur
- Moors, Gilbert** : photographe (opérateur principal), Limbourg (**Lemaire, de Borchgrave d'Altena**)
- Noé, Jean** : photographe, Brabant, Hainaut et Namur
- Nollet, Lieven & O. (Foto L. & O. Nollet Studio)** : photographes, Flandre orientale
- Ooms, Emiel** : photographe, Brabant (**Van der Linden**)
- Parenté, Jules** : photographe, Namur et Luxembourg (**Vlug**)
- Philippe, Joseph** : collaborateur scientifique, Liège (**Maes, Robyns**)
- Piavaux, Gustave** : collaborateur scientifique, Liège (**Delboeuf**)
- Piffet, Omer** : photographe, Namur (**Dubrunfaut**)
- Piron, Jacques** : photographe, Namur (**Courtoy**)
- Puvrez** : photographe, Liège (**Piavaux**)
- Robyns, Charles** : photographe (opérateur principal), Liège (**Bourgault**)
- Rodesch** : photographe, Luxembourg (via **Maquet**)
- Roose, Alexis** : collaborateur scientifique, Flandre occidentale (**Debels**)
- Ryelandt, Marc** : photographe, Flandre occidentale
- Schmitz, Raymond** : collaborateur scientifique
- Segers, Charles** : photographe, Flandre occidentale
- Sergijsels, Emile** : photographe, Brabant
- Sinaeve, Frans et Jozef** : photographes, Flandre occidentale
- Six** : photographe, Luxembourg (**Geubel**)
- Squillbeck, Jean** : attaché aux Musées royaux d'Art et d'Histoire, responsable de l'inventaire des cloches d'église
- Stevens, Gérard** : photographe, Limbourg
- Tecqmenne, O.** : photographe, Flandre orientale
- Terweduwe** : collaborateur scientifique, Brabant (**Claes**)
- t'Felt, Jules** : photographe, Limbourg, Brabant, Namur et Luxembourg

Thys, Achiel : photographe, Limbourg et Brabant
Tralbaut, Mark Edo : assistant aux Musées royaux d'Art et d'Histoire, chargé de mission spéciale par les MRAH et le CGRP (« l'étude des matériaux iconographiques dans l'arrondissement d'Anvers ») ; chargé de mission au Service de la Documentation belge
Van Ael, Albert : photographe, Flandre occidentale et Anvers
Van Cakenberghe, J. : photographe, Namur
Van de Walle, Adelbrecht : collaborateur scientifique, Flandre orientale (**Devriese**)
Van der Linden, Gilbert : collaborateur scientifique, Brabant (**Loosen, Ooms**)
Vanderveken, L. : collaborateur scientifique, Brabant (**Leysens**)
Van de Weerd, Hendrik : collaborateur scientifique, Flandre orientale
Van Egroo, Arthur : photographe, Luxembourg (**Geubel**)
Vankesbeeck, Marcel : photographe, Anvers
Van Steenkiste, Medard : assistant technique, Flandre occidentale (**Cracco**)

Verplaetse, Leopold : photographe, Flandre occidentale et orientale
Verstraeten, Raoul : photographe, Flandre orientale (**Van de Walle**)
Vlug, Cornelis : collaborateur scientifique, Luxembourg
Vlug, Jan : collaborateur scientifique, Brabant, Luxembourg (**Geubel, Parenté**)

Liste des abréviations

ACL : Archives centrales iconographiques d'Art national et Laboratoire central des Musées de Belgique
CGPAP : Commissariat général à la Protection aérienne passive
CGRP : Commissariat général à la Restauration du Pays
DAP : Défense aérienne passive
FNRS : Fonds national de la Recherche scientifique
IRPA : Institut royal du Patrimoine artistique
MRAH : Musées royaux d'Art et d'Histoire
PAP : Protection aérienne passive

Résumé – Samenvatting – Abstract

Le rôle des Services photographiques et du Laboratoire des Musées royaux d'Art et d'Histoire dans la sauvegarde du patrimoine artistique belge durant la Seconde Guerre mondiale. Les raisons d'un succès, la genèse d'un Institut

Cet article livre les résultats du dépouillement des archives produites par les Services photographiques et les Laboratoires des Musées royaux d'Art et d'Histoire (MRAH), embryons de l'actuel Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA). Il décrit les activités de ces deux entités durant la Seconde Guerre mondiale et, de ce fait, la politique de préservation du patrimoine artistique belge mise en œuvre durant ces années de guerre.

Une personnalité surtout est mise en avant : Paul Coremans, qui deviendra le premier directeur de l'IRPA. Il dirigea les missions photographiques menées entre 1940 et 1945 pour documenter le plus exhaustivement possible le patrimoine artistique belge. Archives à l'appui, l'article décrit tout le contexte de ces expéditions photographiques, la mise en place du dispositif, le déroulement des opérations et les obstacles rencontrés.

De rol van de Fotografische diensten en van het Laboratorium van de Koninklijke Musea voor Kunst en Geschiedenis in de bescherming van het Belgische kunstpatrimonium tijdens de Tweede Wereldoorlog. De redenen tot succes, het ontstaan van een Instituut

Dit artikel ontvouwt de resultaten van de studie van de archieven van de Fotografische diensten en van de Laboratoria van de Koninklijke Musea voor Kunst en Geschiedenis (KMKG), voorlopers van het huidige Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium (KIK). Het beschrijft de activiteiten van beide diensten tijdens de Tweede Wereldoorlog en van de politiek die werd gevoerd ter behoud van het Belgische kunstpatrimonium.

Eén figuur treedt in het bijzonder naar voren: Paul Coremans, de latere eerste directeur van het KIK. Hij leidde de fotozendingen die tussen 1940 en 1945 werden ondernomen om het Belgische kunstpatrimonium zo volledig mogelijk te documenteren. Op basis van de archiefdocumenten beschrijft het artikel de context van deze fotografische expedities, de opstelling van de apparatuur, de wijze waarop men te werk ging en de problemen waarmee men zich geconfronteerd zag.

The role of the Photographic services and Laboratory of the Royal Museums of Art and History in safeguarding Belgium's art heritage during the Second World War. The reasons for success, the genesis of an Institute

This article presents the results of a study of the archives of the Photographic services and the Laboratories of the Royal Museums of Art and History (RMAH), precursors of the current Royal Institute for Cultural Heritage (IRPA-KIK). It describes both services' activities during the Second World War and the politics then implemented to conserve Belgium's art heritage.

One person in particular comes to the fore: Paul Coremans, who would later become IRPA-KIK's first director. He led the photographic missions that were organised between 1940 and 1945 to document Belgium's art heritage in the most comprehensive way possible. The article describes the context of these photographic expeditions, set-up of the material, the course of operations and the obstacles encountered.